

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20180202-lmc100000016890-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/02/2018

Réception Préfet : 12/02/2018

Publication RAAD : 12/02/2018

Procès-Verbal

**Séance publique
du**

**Conseil départemental
du**

24 novembre 2017

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 24 novembre 2017

-:-

Etat de présence

L'an 2017, le vendredi 24 novembre, de 9h30 à 13h45, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Jean-Jacques BARBAUX, Président.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Jean-Jacques BARBAUX
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA jusqu'au rapport n° 4/01 inclus
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA jusqu'au rapport n° 6/08 inclus
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU jusqu'au rapport n° 6/08 inclus

M. Franck VERNIN
Mme Andrée ZAÏDI

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Vincent ÉBLÉ à Mme Julie GOBERT
M. Olivier LAVENKA à Mme Sandrine SOSINSKI à compter du rapport n° 4/02
Mme Isoline MILLOT à M. Bernard COZIC
M. Ugo PEZZETTA à Mme Anne-Laure FONTBONNE à compter du rapport n° 7/03
Mme Béatrice RUCHETON à Mme Isabelle RECIO
Mme Geneviève SERT à M. Ugo PEZZETTA jusqu'au rapport n° 6/08 inclus puis
à Mme Martine DUVERNOIS à compter du rapport n° 7/03
Mme Véronique VEAU à M. Jérôme GUYARD à compter du rapport n° 7/03
M. Sinclair VOURIOT à Mme Martine BULLOT

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	A - Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017.	Adopté à l'unanimité
	B - Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017.	Adopté à l'unanimité
	C - Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2017.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par la Président du Conseil départemental du 3 octobre au 3 novembre 2017.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics - Information sur les marchés et avenants notifiés du 1 juillet au 31 août 2017.	Adopté à l'unanimité
0/04	A - Modification de la représentation du Département au sein de divers organismes. Commission d'Appel d'Offres (CAO).	Élection
	B - Modification de la représentation du Département au sein de divers organismes. Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).	Élection

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/02	Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018.	Adopté à l'unanimité
7/01	Deuxième décision modificative 2017 pour le Budget principal et les budgets annexes.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8)
1/01	Convention entre le Département de Seine-et-Marne et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU Ile-de-France).	Retiré de l'ordre du jour
1/02	Rapport annuel 2017 de développement durable.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 36 Abstentions : 8)
1/03	Convention de partenariat entre le Département et l'association Seine-et-Marne Environnement.	Adopté à l'unanimité
1/04	Evolution du dispositif départemental d'aide aux MAEC biodiversité et attribution d'un complément d'aide.	Adopté à l'unanimité
1/05	Lutte anti-vectorielle contre le moustique "Tigre".	Adopté à l'unanimité
1/06	Institution d'une commission communale d'aménagement foncier dans la commune de Mitry-Mory.	Adopté à l'unanimité
1/07	Aménagement 77 - Bilan 2016.	Adopté à l'unanimité
3/01	Contournement Est de Roissy - Communes de Compans, Le Mesnil-Amelot, Mauregard et Epiais-les-Louvres (95) - Convention entre le Département et l'État.	Adopté à l'unanimité
3/02	Programme 2017 de répartition du produit 2016 des amendes de Police.	Adopté à l'unanimité
3/03	PAM 77 Rapport annuel 2016	Adopté à l'unanimité
3/04	Tarifs PAM 77 2018 (avenant 5).	Adopté à la majorité (Voix POUR : 2 Voix CONTRE : 6 Abstentions : 36)
3/05	Lignes Express : développement de l'offre de la ligne Express n° 34 et de la ligne Express n° 2 : avenants aux conventions partenariales	Adopté à l'unanimité
3/06	Approbation de la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/01	A - Charte de qualité pour les Maisons d'assistants maternels (Mam) en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'Ile de France. -Aide financière du Département pour la création de Mam.	Adopté à l'unanimité
	B - Charte de qualité pour les Maisons d'assistants maternels (Mam) en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'Ile de France. -Aide financière du Département pour la création de Mam.	Adopté à l'unanimité
4/02	Convention pluriannuelle de moyens entre le Département et le Groupement d'Intérêt Public "Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Seine-et-Marne - avenant n°1.	Adopté à l'unanimité
4/03	Démographie médicale : Attribution de bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie.	Adopté à l'unanimité
4/04	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public le Parc Fleuri à MORMANT	Adopté à l'unanimité
4/05	Rapport annuel 2016 produit par la société EUROP ASSISTANCE titulaire de la délégation de service public de téléassistance départementale pour les personnes âgées et les personnes handicapées.	Adopté à l'unanimité
4/06	A - Modèles d'avenant à la convention de financement valant contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).	Adopté à l'unanimité
	B - Modèles d'avenant à la convention de financement valant contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).	Adopté à l'unanimité
4/07	Subvention à l'association LA ROSE DES VENTS au titre de l'insertion sociale des gens du voyage.	Adopté à l'unanimité
5/01	Fonctionnement des collèges publics - Exercice 2017 - deuxième répartition de crédits complémentaires.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/02	Charte éco-responsable de la restauration scolaire : attribution des subventions aux collèges pour l'année 2016/2017.	Adopté à l'unanimité
5/03	Restauration scolaire : Tarifs 2018 de la demi-pension pour le collège de l'Arche Guédon de Torcy.	Adopté à l'unanimité
5/04	Prise en charge par le Département des dépenses de gaz et d'électricité des collèges. Participation des usagers de la demi-pension et des bénéficiaires de concession de logement.	Adopté à l'unanimité
5/05	Participation aux frais de fonctionnement des classes de collèges situées dans des annexes pédagogiques.	Adopté à l'unanimité
5/06	Participation du Département de Seine-et-Marne aux dépenses de fonctionnement du collège privé "Don Bosco" situé dans le Département de la Marne accueillant des élèves seine-et-marnais.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 42 Voix CONTRE : 2)
5/07	Politique départementale en matière d'équipements sportifs d'accompagnement de collèges : programmation 2017-seconde attribution de subventions	Adopté à l'unanimité
5/08	Associations sportives civiles : approbation de nouveaux critères d'attribution des subventions.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 36 Abstentions : 8)
5/09	Intervention du Département en faveur des syndicats mixtes d'études, d'aménagement et de gestion (SMEAG) des îles de loisirs régionales de Bois-le-Roi et Jablines-Annet.	Retiré de l'ordre du jour
6/01	Convention de développement de l'éducation artistique et culturelle en Seine-et-Marne entre le Département et l'Etat.	Adopté à l'unanimité
6/02	Contrat triennal de développement culturel : Communautés de communes du Val Briard et du Pays de l'Ourcq.	Adopté à l'unanimité
6/03	Fonds Européens – Projet European Heritage Open LAB - Château de Blandy-Les-Tours.	Adopté à l'unanimité
6/04	Politique départementale en faveur de l'entretien et la restauration du patrimoine monumental : attribution de subventions, 4ème et dernière répartition.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
6/05	Prorogation du délai de validité de la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart relative à la construction du nouveau théâtre de Sénart.	Adopté à l'unanimité
6/06	Soutien du Département à l'association Act'art : prorogation du délai de validité de la convention initiale.	Adopté à l'unanimité
6/07	Modification des bénéficiaires de dons d'ouvrages supprimés des collections de la Médiathèque départementale.	Adopté à l'unanimité
6/08	Réutilisation des informations publiques conservées par les Archives départementales : modification de la licence type par rapport au paiement des redevances sur la régie des Archives ou sur le compte du Département.	Adopté à l'unanimité
7/03	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et EPCI défavorisés : répartition de la dotation 2017.	Adopté à l'unanimité
7/04	Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne (UDSP 77) - Année 2017.	Adopté à l'unanimité
7/05	Subvention de fonctionnement à l'Union des Maires de Seine-et-Marne au titre de 2017.	Adopté à l'unanimité
7/06	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Les Foyers de Seine-et-Marne (acquisition en VEFA de 10 logements à Crécy-la-Chapelle).	Adopté à l'unanimité
7/07	Remboursement aux collectivités et autres tiers payants de leur participation sur les cartes Imagine R, année scolaire 2016 - 2017 : ajustement des modalités pratiques.	Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT. Bonjour, j'espère que vous allez bien. Il me revient d'excuser Isoline MILLOT, Geneviève SERT, Béatrice RUCHETON, - en déplacement à Rennes pour me représenter, dans le cadre de l'union des Maires sur le difficile dossier des gens du voyage et Sinclair VOURIOT qui continue de se battre et à qui je réitère en votre nom à tous et en le mien personnel tout notre soutien. Je viens d'apprendre que Vincent EBLE ne sera pas là ce matin puisqu'il est en débat budgétaire au Sénat. Mes chers collègues, je vous informe du calendrier suivant : la prochaine séance publique aura lieu le jeudi 21 décembre prochain à 9 heures 30 et sera consacrée entre autres au vote du budget. Le vendredi 22 décembre est également prévu, si l'avancement des travaux le nécessite. Les Commissions Techniques se réuniront le vendredi 15 et le lundi 18 décembre. La Commission des Finances se réunira le mercredi 20 décembre à 14 heures 30. Quant à la prochaine Commission Permanente, elle se tiendra le 4 décembre à 9 heures 30.

Un rappel des manifestations principales, où nous sommes acteurs ou partenaires. Il y a l'assemblée générale du Conseil stratégique, - dont je vous dirai un mot tout à l'heure -, qui se déroulera le mardi 28 novembre à l'hôtel du Département, le cadre de vie de nos collégiens va être amélioré avec le lancement des travaux d'extension, de réhabilitation de la demi-pension du collège le grand parc à Cesson, le 1^{er} décembre et de l'extension, réhabilitation du collège Léonard de Vincy à Saint-Thibault-des-Vignes, le 5 décembre prochain. Un séminaire réunissant les différents acteurs du transport à la demande se tiendra le 5 décembre. Il s'agira de construire et de présenter la politique d'Ile-de-France mobilité en matière de TAD, ainsi qu'un bilan de ce dispositif en Seine-et-Marne. Par ailleurs, nous recevrons le 11 décembre les équipes de Direction des collèges privés. La réflexion sur l'élaboration d'un Schéma Départemental de la logistique, - sur lequel j'ai travaillé avec d'autres -, débutera le 19 décembre, avec la présentation aux partenaires et institutionnels du diagnostic sur la situation de la logistique en Seine-et-Marne et ses évolutions qui sont très importantes. Comme vous avez pu le voir, une exposition de peinture se tient en ce moment dans le hall. Elle nous est proposée par l'association le chevalet qui développe ses activités à Nandy, et je tiens à en remercier Cathy BISSONNIER, pour cette excellente idée. La Présidente de l'association le chevalet et tous les membres sont remerciés pour cette exposition que vous aurez le plaisir de découvrir.

Chers collègues, je souhaiterais tout d'abord, vous annoncer l'arrivée de Monsieur Arnaud GUILLEMIN à la tête de notre nouvelle agence d'attractivité. Il lui reviendra d'organiser concrètement cette nouvelle entité, de développer et de promouvoir ses missions dans le cadre rénové de la loi NOTRe et en cohérence avec les objectifs du livre blanc départemental et l'incontournable connivence avec la Région. La tâche est complexe, mais nous savons pouvoir compter sur votre riche expérience dans l'entrepreneuriat, le management et la recherche dans les sciences de gestion où vous avez œuvré à Nancy. Bienvenue dans notre collectivité.

Dans un tout autre domaine, je voudrais remercier les membres du cabinet de la Direction de la Communication et l'administration et ses services, pour leur gestion exemplaire de la situation de crise au collège de Bussy-Saint-Georges. Ça m'a valu d'annuler mes vacances de la Toussaint, mais c'est pour cela que j'ai pu me rendre compte de l'exemplarité de ce travail dans des délais extrêmement réduits. Ils ont travaillé sans relâche, pour remettre en état les locaux de l'ancien collège provisoire de Magny-le-Hongre, répondre aux problématiques de transport et assurer le déménagement du collège de Bussy-Saint-Georges. Leur professionnalisme et leur réactivité ont été remarquables et sont unanimement salués. Merci. Bien entendu, nous restons totalement mobilisés sur ce dossier et ferons notre maximum pour assurer aux élèves et à leur famille une rentrée scolaire 2018-2019 dans les meilleures conditions possibles. Et je salue d'ailleurs le travail qui est fait avec la Municipalité de Bussy, celle de Magny-le-Hongre et nos partenaires de l'éducation nationale et EPAMARNE, - puisque ça concerne aussi sur le plan foncier une propriété d'EPAMARNE.

Chers collègues, cette séance marquera le début de la seconde partie de notre second mandat avec les orientations budgétaires pour 2018. Mais avant cela, je souhaiterais revenir sur la trajectoire positive de notre gestion, depuis deux ans et demi. Standard & Poor's, notre agence de notation internationale vient d'élever les notes de notre Département, soulignant notre capacité à maintenir une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement malgré le peu de marge de manœuvre. C'est un encouragement et c'est une confirmation de la justesse des choix budgétaires que nous avons opérés. Et je ne résiste pas à lire les passages de SP Global Ratings, qui nous donne tout cela et je salue bien sûr Pascal GOSSE et ses services financiers, Jean-Claude et tout ça, parce que tout ça, c'est le résultat d'un travail d'équipe. Pourquoi cette agence a relevé les notes de seulement trois Départements français : le Bas-Rhin, l'Essonne et la Seine-et-Marne ? Je cite : « *Nous considérons que cette amélioration n'est que partiellement dû à des facteurs exogènes, elle reste principalement liée à la gouvernance et à la gestion financière que nous considérons comme forte pour les trois Départements. Quant à la Seine-et-Marne, elle sera en mesure...* », c'est toujours eux qui parlent « *...de dégager des excédents de financement élevés et de poursuivre son désendettement durant la période 2017-2019.* » Je cite toujours : « *Nous considérons que la gouvernance et la gestion financière forte de la Seine-et-Marne bénéficieront à sa qualité de crédit. C'est pourquoi d'ailleurs, nous sommes classés maintenant comme Département à haute valeur de crédit. Selon nous – l'agence parle – le Département fait preuve d'une grande transparence dans la communication de ses informations financières d'une prospective financière réaliste d'un pilotage budgétaire de qualité, notamment une stratégie prudente en ce qui concerne les DMTO, d'un pilotage étroit des entités satellites, ainsi que d'une gestion active, prudente et diversifiée de la dette de la trésorerie. Nous relevons également un engagement fort de l'exécutif et de l'administration à préserver la situation budgétaire et à limiter la hausse de l'endettement par une forte maîtrise des dépenses. Nous considérons que ce contrôle compense en partie des dépenses de fonctionnement très rigides du fait de la nature des compétences des Département français.* » Voilà ce que je voulais dire, puisque je crois que ça revient à notre travail, à nos choix et que si c'était l'inverse, nous serions aussi l'objet d'attaque. Donc, nous pouvons aussi le dire lorsque le résultat est positif. Fidèles à nos engagements la deuxième décision modificative pour 2017 que Jean-Louis THIERIOT, à mes côtés, vous présentera, conforte nos équilibres budgétaires, gage d'un autofinancement et d'un investissement à hauteur de notre ambition pour la Seine-et-Marne.

Chers collègues, nous sommes donc au milieu du gué, de nouvelles batailles nous attendent, de nouveaux dispositifs doivent être concrétisés. Rien n'est moins simple dans le climat actuel. Les Départements sont appelés à faire toujours plus d'économie, alors qu'ils ont déjà largement contribué au redressement des comptes publics. Ils doivent faire face à de nouvelles dépenses telles que la suppression des contrats aidés, ils assument pleinement leurs compétences en matière de solidarité, sans bénéficier des ressources adéquates pour les financer. Je rappelle que la part des allocations individuelles de solidarité, compensée par l'État, aujourd'hui, ne représente que la moitié de leur coût total laissant l'autre moitié à la charge du Département. Nous sommes confrontés à un afflux sans précédent de mineurs non accompagnés qui entraînent une forte hausse des dépenses et mettent à mal le fonctionnement de nos services. De 11,5 millions d'euros en 2015, cette prise en charge devrait dépasser un coût de 27 millions à la fin 2017. Ce n'est plus soutenable, et je rappelle que nous ne maîtrisons pas la politique migratoire qui nous est imposée. Il nous est proposé par l'État un nouveau pacte de confiance, je cite « *mais comment la confiance peut-elle régner tant que l'Etat ne s'attaque pas à la cause des maux qu'il a lui-même engendrés.* » Le dialogue actuel doit nous permettre de passer des politiques court-termistes à des solutions durables et équilibrées pour nos collectivités. Le Président de la République vient de nous annoncer au Congrès des Maires qu'il s'engageait sur une pleine autonomie financière et fiscale des collectivités locales. C'est une première avancée, mais nous resterons extrêmement vigilants, quant à la réalité de ces promesses. Rien n'est moins simple donc, pour se projeter dans l'avenir pour cette seconde partie du mandat. Mais, nous

sommes déterminés à le faire, confiants dans les capacités de la Seine-et-Marne à trouver sa place sur l'échiquier francilien, à proposer un cadre de vie et un environnement économique attractif. Je l'ai déjà évoqué lors de notre dernière séance, l'avenir de la Métropole du Grand-Paris se joue actuellement et avec lui, celui de la Seine-et-Marne. Et ce soir d'ailleurs, nous avons une séance de travail avec tous les Présidents des Départements de cette Région. Dans toutes les réunions, dans toutes les instances, nous défendons la réunion d'une Métropole du Grand-Paris à l'échelle régionale et avec une gouvernance revisitée. Évitions, une nouvelle fracture territoriale ! Notre Département, dans le cadre d'une nouvelle répartition de compétences qui serait spécifique à l'Ile-de-France, a toutes les cartes en main pour devenir un territoire stratégique pour la Métropole.

Chers collègues, les orientations budgétaires que nous vous présentons, poursuivent une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, priorisent les solidarités et confortent un programme d'investissement ambitieux. Qui aurait pu envisager cela en 2015 ? Et je précise que dans les orientations budgétaires arrêtées, les 55 millions d'euros alloués à nos communes sont pris en compte. Ces axes structurants nous permettent de bâtir une Seine-et-Marne solidaire avec un dispositif du Juste droit qui porte ses fruits, soutenu par une conjoncture économique favorable. Le Département poursuivra une politique d'insertion vers l'emploi, assumera pleinement ses missions en faveur des personnes âgées et en situation de handicap. D'ailleurs 2018 verra notamment la mise en place des pôles autonomie territoriaux. Nous maintiendrons notre soutien au secteur associatif dans les domaines de la culture, du sport et de la jeunesse et des aides éducatives, d'ailleurs grâce à un cadre rénové et à une relation de proximité renforcée.

Avec l'amélioration sensible de notre épargne nette, 52,7 millions d'euros, nous poursuivons un programme d'investissement ambitieux en faveur de nos collègues, de nos routes, où on va boucler leur réfection pratiquement totale et l'accompagnement des collectivités locales dans les projets. J'en profite pour souligner l'immense succès de nos procédures contractuelles ce qui prouve bien qu'elles répondent bien aux attentes des élus locaux.

Chers collègues, je souhaiterais aussi vous informer de l'actualité de notre action en faveur du développement du Territoire. Le premier Conseil d'administration de Seine-et-Marne attractivité s'est réuni début novembre. Je tiens à le souligner, notre Agence bénéficiera d'une convention avec la Région pour ses nouvelles missions et d'un soutien financier, - je dirais le premier -, à hauteur d'un million d'euros. Ce qui nous met en règle avec la loi NOTRe. Il n'y a pas de plus belle preuve de la confiance de nos partenaires et pour l'avenir de notre agence. Après l'installation des divers collèges de cette structure en juillet et au cours de ce mois, nous réunirons la première assemblée générale du conseil stratégique pour la croissance et le développement de la Seine-et-Marne, son premier sujet portera sur les cahiers thématiques que nous nous sommes engagés à réaliser suite au livre blanc, et le premier conformément à ce qui fut annoncé sera économie, emploi, formation. Hier après-midi, nous avons travaillé avec le CLE, les instances syndicales professionnelles et les chambres consulaires qui m'ont remis leur contribution remarquable et qui servira de base à l'établissement de ce cahier thématique avec la partie qui nous reviendra. Tout cela afin de présenter notre démarche et de bénéficier de l'expertise des membres de cette Assemblée. Toujours dans cet esprit de concertation afin de présenter nos politiques et de recenser les attentes des territoires, j'ai décidé de repartir à la rencontre des élus à partir du mois de février 2018. Conscient du renforcement du rôle des Intercommunalités, à la suite de la loi NOTRe, et pour porter la constitution de l'agence d'ingénierie d'aide et de soutien à nos Collectivités, j'ai chargé le bureau des Collectivités locales d'organiser ses visites au niveau intercommunal et non plus cantonal.

En 2018, nous poursuivons donc notre œuvre, mobilisant administrations et élus sans faillir, pour répondre tant aux sollicitations du quotidien qu'aux projets de plus grande envergure. Je souhaite qu'en 2018, le budget du Département soit un budget de combat et d'ambitions. Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous informe du retrait des rapports 1/01 qui était la convention entre le Département de Seine-et-Marne et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France, ainsi que le 5/09 qui avait trait à l'attribution d'une subvention à l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Seine-et Marne pour l'année 2017. Tout ça pour complément d'information. Ce n'est pas les pompiers, mais les îles de loisirs. C'est un autre sujet, mais qui ne brûle pas. Pardonnez-moi ! Nous avons donc 46 rapports à examiner lors de cette séance.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. 0/01. Ce sont les procès-verbaux des séances des 28 septembre, 5 octobre et 20 octobre 2017. C'est pourquoi nous avons trois délibérations mais je vous propose que nous puissions délibérer de façon commune, sauf si quelqu'un s'y oppose. Vous avez reçu avec les rapports de cette séance, les procès-verbaux des séances publiques des 28 septembre, 5 octobre et 20 octobre derniers en accord avec notre questeur, vous en avez tous pris, - je suppose -, connaissance, je vous remercie donc, de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de ces procès-verbaux. Y a-t-il des observations, des choses à corriger, des choses que nous aurions oubliées ou mal répercutées ? Il ne semble pas. Donc ces procès-verbaux sont adoptés.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Quant aux décisions que j'ai prises du 3 octobre au 3 novembre 2017. En vertu des délégations que vous m'avez accordées, je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions qui ont été prises du 3 octobre au 3 novembre dernier. Y a-t-il des objections ? Non, donc c'est adopté, merci.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 0/03 qui est la délégation de compétences que vous me donnez en matière de marchés publics. Ça concerne les marchés et avenants notifiés du 1^{er} juillet au 31 août. Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte des marchés et avenants notifiés entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2017. Y a-t-il des objections ? Non pas. Merci, c'est adopté.

N° 0/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, maintenant nous passons au rapport 0/04. Il concerne la désignation des représentants du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes. Je vous propose de modifier la représentation du Département au sein des organismes suivants : la commission d'appel d'offre, CAO, jury de concours, jury d'ordonnancement, prix d'ordonnancement, pilotage coordination OPC, dont actuellement, les membres titulaires sont Anne-Laure FONTBONNE, Patrick SEPTIERS, Jean-Louis THIERIOT, Xavier VANDERBISE, Jean LA VIOLETTE. Je vous propose que Daisy LUCZAK remplace Patrick SEPTIERS suite à sa démission. Quant aux membres suppléants, ils demeurent inchangés. Nous voterons après l'ensemble. Quant au SDIS, à la suite de la démission de Patrick SPETIERS de son siège de représentant titulaire du Département au sein du Conseil d'administration du SDIS, il convient de l'y remplacer. Je vous propose que Béatrice RUCHETON devienne donc représentante titulaire du Département en lieu et place de Patrick SEPTIERS, et quant à son suppléant, il demeure, - il s'agit d'Arnaud DE BELENET.

Cela vous convient-il ? Y a-t-il des votes contre ? Des objections ? Donc on peut considérer que ces désignations sont acquises. Merci.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/02, c'est le débat d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2018. Il y a donc une présentation faite par Jean-Louis THIERIOT. Puis nous aurons les interventions des Présidents de groupe selon l'ordre du tirage au sort qui vient d'être réalisé : en 1, les Républicains UDI, en 2, Socialistes et Républicains, en 3 Gauche Républicaine et Communiste, voilà, cher Jean-Louis.

M. THIÉRIOT. Depuis 2015, la majorité de notre Conseil départemental s'est employée à redresser la situation financière du Département. Ce redressement passait par des décisions importantes courageuses qui avaient été remises à plus tard par la majorité précédente et sans lesquelles notre institution aurait été droit dans le mur, comme l'a montré l'audit financier que nous avons diligenté en début de mandature. Autrement dit, le Département aurait encore dégradé son épargne sur la section de fonctionnement. Ce qui aurait provoqué soit une explosion de son endettement, soit une nouvelle réduction de ses dépenses d'équipement qui avait déjà atteint un niveau minimum. Notre majorité a pris une toute autre orientation : relancer les dépenses d'équipement, mais sans accroître l'endettement. Ce qui passait nécessairement par une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement et par une hausse du foncier bâti imposé par la baisse drastique des dotations de l'Etat arrêtée par les Gouvernements successifs de Monsieur HERAULT et de Monsieur VALLS de 2014 à 2017. La hausse fiscale a eu lieu une fois, une seule en 2016. Elle a fait bénéficier le Département d'un produit fiscal supplémentaire d'environ 41,1 million d'euros par an alors que les baisses de la DGF ont conduit à une réduction de son niveau annuel de 79,2 millions, 41,79. Les baisses de dotation de l'Etat n'ont donc été que très partiellement compensées par la hausse fiscale de 2016, le reste ayant été trouvé par des économies sur l'ensemble des interventions de la Collectivité. Pour 2018, il n'y aura pas comme en 2017, de hausse fiscale. Concernant les dépenses de fonctionnement, le Département actionnera en 2018 tous les leviers à sa disposition pour en maîtriser l'évolution. Se faisant, l'épargne qui sera dégagée sur la section de fonctionnement au budget primitif 2018 sera en hausse, permettant de relancer les dépenses d'équipement pour les collèges, les routes et les aides aux investissements des collectivités locales du Département, sans relancer le recours à l'emprunt qui devrait même diminuer. Concernant les orientations budgétaires, en matière de recette de fonctionnement pour 2018, leur progression est évaluée à 2 % par rapport au budget primitif de 2017. Cette hausse résulte en très grande partie du rendement des droits de mutation à titre onéreux, car le marché immobilier qui a connu une relance importante en Seine-et-Marne en 2017, nous permet de porter la prévision de recette de 200 à 220 millions pour 2018. Cette hausse demeure prudente, car le produit est très volatile, très sensible à la conjoncture, très sensible aux variations des taux d'intérêt qui demeurent incertaines tout en étant incontestablement mieux orientées. Sans hausse de la pression fiscale, les produits de la fiscalité directe ne devraient progresser que de 1,17 % en 2018, le Département subissant la perte de dynamisme du transfert en 2017 de plus de la moitié de sa CVAE compensée par une dotation de la Région figée dans le temps. Pour les dotations de l'Etat, à la différence des années passées, la DGF ne devrait pas diminuer en 2018. Ce qui est une bonne nouvelle, après les saignées de ces dernières années. La DGF de la Seine-et-Marne est passé de 161,6 millions d'euros en 2013 à 87,5 millions d'euros en 2017, soit une division par deux de ce montant en quatre ans. Mais les variables d'ajustement des dotations de l'Etat, principalement les dotations de compensation d'allègement de la fiscalité locale, décidées par l'Etat devrait continuer à baisser. De budget primitif à budget primitif, les effets de la clause de revoyure des conventions de délégation de compétences du STIF au Département, en matière de transport scolaire, provoque une moindre recette sur ces compétences déléguées. Voilà en résumé pourquoi et comment il est possible d'anticiper de façon raisonnable, une hausse de 2 % des recettes de fonctionnement en 2018 qui devrait atteindre 1 218 millions d'euros au projet de budget primitif. Pour autant, la maîtrise des dépenses de fonctionnement constituera une orientation majeure du projet de budget primitif 2018, tout en préservant l'entier exercice par

le Département de ses compétences, notamment dans le domaine des solidarités. Le projet de BP 2018 présentera des dépenses de fonctionnement arrêtées à 1 094 millions d'euros contre 1 096 millions d'euros au budget primitif 2017, soit une baisse de 0,2 %. Ce résultat est obtenu parce qu'il est possible de réduire de BP à BP de 5 millions d'euros les allocations RSA. Cette évolution étant soutenue par la mise en place du juste droit et par la conjoncture économique favorable qui fait baisser le nombre des allocataires. Il n'en demeure pas moins que la sous-compensation du RSA par l'Etat demeure très importante et insupportable pour nos Départements, tout comme la sous-compensation de la PCH en faveur des personnes handicapées et de la part pour les personnes âgées. Le Département entend respecter ses compétences concernant la protection de l'enfance, mais en maîtrisant les charges induites, par l'accueil des mineurs non-accompagnés en développant des capacités d'accueil moins coûteuses et adaptées aux attentes de ces publics. L'État devra prendre ses responsabilités en compensant au Département ses charges et donc en se défaussant budgétairement, comme il le fait.

Concernant l'aménagement du territoire, la subvention départementale au fonctionnement du SDIS sera maintenue en 2018. Les crédits d'entretien courants du domaine routier renforcés, alors que les crédits qui seront ouverts au titre de l'attractivité du territoire présenteront une diminution par rapport à ceux du budget primitif 2017, la loi NOTRe, interdisant le maintien des aides économiques. Pour autant, le Département demeurera un acteur fort de la dynamique de développement des territoires dans la continuité des orientations définies dans le livre blanc départemental grâce notamment, de Seine-et-Marne attractivité. Des initiatives nouvelles seront mises en œuvre dans le domaine culturel avec la commémoration de la fin de la première guerre mondiale, le festival du patrimoine où un projet nouveau du site de Blandy-les-Tours, dans le cadre d'un programme européen, le programme Europe créative. Ces initiatives expliquent la croissance des crédits du domaine du développement socio-éducatif et culturel, croissance également alimentée par celle des dépenses en faveur des collèges, comme la location de bâtiments provisoires dans le cadre des opérations de réhabilitation lourde qui sont programmées. La maîtrise des frais de gestion sera renforcée en 2018, celle des dépenses de personnel poursuivie, ce qui permettra de limiter à 1,1 % l'évolution des dépenses de la mission fonctionnelle, conséquences du désendettement du Département conjuguées à la poursuite de la diminution du taux moyen de la dette départementale, les frais financiers diminueront de plus de 9 % en 2018, alors que les péréquations fiscales qui sont imposées au Département augmenteront de plus de 11 %.

Au total, et par différence entre recettes et dépenses projetées pour 2018, un excédent, c'est-à-dire l'épargne brute de 124 millions d'euros devrait être dégagée dès le budget primitif 2018. Ce niveau d'épargne sera supérieur de plus de 26 % à celui du budget primitif 2017, en hausse de 26,1 millions d'euros. Même avant la crise, au cours des années 2004 à 2007, l'épargne dégagée par la section de fonctionnement au budget primitif était de +/- 90 millions d'euros. C'est dire la qualité de l'évolution. Elle a présenté son niveau le plus bas au budget primitif 2008 avec moins de 60 millions d'euros laissant seulement moins de 3 millions d'auto-financement des dépenses d'équipements après paiement de la dette en capital. C'est dire, le chemin qui a été parcouru depuis 2015, dernier budget primitif voté par la majorité précédente avec 74,2 millions d'épargne au budget primitif seulement.

Le financement des dépenses d'équipement, pour leur part, sera amélioré par la hausse de l'auto-financement. L'emprunt ne sera plus que 91,6 millions d'euros en 2018, contre 115 millions en 2017, alors que les dépenses d'équipement augmenteront, tant en autorisation de programme qu'en crédit de paiement. En autorisation de programme, celles qui seront ouvertes au budget primitif 2018 devraient dépasser 185 millions d'euros, soit une hausse de près de 9 % par rapport à celle de l'exercice 2017. La progression des autorisations de programme sera particulièrement forte en faveur de l'éducation puisque le domaine des bâtiments des collèges mobilisera 85,7 millions d'euros contre moins de 62 millions en 2017.

Il s'agit notamment de l'inscription en 2018 des études et de la construction de deux nouveaux collèges pour 17 millions d'euros chacun à Villeparisis et à Jouy-le-Châtel, ainsi que la réhabilitation de la demi-pension du collège de Bois-le-Roi pour 9 millions d'euros. Les investissements routiers seront de près de 40 millions d'euros et l'ensemble de la politique contractuelle du Département s'élèvera à près de 30 millions d'euros en autorisation de programme qui concerne notamment l'enveloppe des CID 18,4 millions d'euros pour cinq nouveaux contrats pays de Meaux, pays de Montereau, Nemours, Gatinais, Val-de-Loing et Orée de la Brie, et 8 contrats pour le solde et l'enveloppe du dispositif fond d'équipement rural avec une autorisation de programme de 4,2 millions d'euros.

En crédit de paiement d'investissement, les dotations budgétaires seront de plus de 178 millions d'euros, également en hausse, mais de façon moins forte que celle des AP puisque les projets d'investissement nécessitent plusieurs années de réalisation après la décision de les lancer, matérialisés par l'affectation d'autorisation de programme. On notera que les dépenses en faveur de l'éducation marqueront comme en autorisation de programme, une hausse en crédit de paiement sur le secteur des bâtiments des collèges. Les principales opérations de travaux sont liées aux constructions de collège de Montévrain, 10 millions d'euros et de Vulaines, 3,6 millions d'euros et à l'extension, réhabilitation du collège César à Fontainebleau, 3,9 millions d'euros ainsi que des réhabilitations de demi-pensions pour 8,7 millions d'euros, notamment à Cesson et Saint-Thibault. Notre politique contractuelle présentera également une progression en crédit de paiement, notamment sur les contrats CID et FER. Ces dispositifs sont en effet dotés d'un montant total de 9,7 millions d'euros de crédit de paiement 2018, répartis sur 19 CID, notamment pour la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, 0,9 millions d'euros, le secteur de Roissy, Paris Val-de-Seine ou encore Melun Val-de-Seine. Enfin, la charge de la dette en capital sera en recul de 4 millions d'euros à la suite de l'amortissement total en 2017 de l'avance sur le FCTVA qui avait été accordée par l'Etat sur deux ans en 2015.

Pour terminer, mes chers collègues, sur la présentation de ces orientations budgétaires pour 2018, je souhaite évoquer le cadre des relations entre l'État et les collectivités locales. Il s'agirait d'une contractualisation, mais au moment où ces orientations pour 2018 sont présentées, ces règles ne sont pas encore arrêtées, puisque le débat parlementaire sur la loi de finance pour 2018 est en cours. Cependant l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Autrement dit, il peut paraître alléchant de proposer une contractualisation en promettant que les dotations de l'Etat seront maintenues en 2018, mais ce maintien ne concerne que la DGF alors que les allocations compensatrices de la fiscalité locale continueront à diminuer, comme les années passées, en tant que variable d'ajustement des dotations de l'Etat. Cela masque aussi le fait que l'État perdure à sous-compenser au Département les allocations individuelles de solidarité, les AIS et refuse les mesures allant dans le sens d'une compensation améliorée et durable, du RSA, de l'APA et de la PCH. À titre d'exemple, en loi de finance rectificative pour 2016, l'État avait accordé une aide exceptionnelle au Département de 200 millions d'euros qui avait bénéficié à 44 Départements, dont la Seine-et-Marne, alors que le Gouvernement annonce aujourd'hui une aide exceptionnelle divisée par deux dans la loi de finance rectificative 2017, 100 millions d'euros et qui ne bénéficiera plus qu'à 19 Départements, la Seine-et-Marne, notre Département en étant probablement exclue. Par ailleurs, s'il est beaucoup question dans les médias de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, il est moins question du renforcement des règles qui visent à limiter le recours à l'emprunt des Collectivités locales. Or, il s'agit là d'une atteinte forte au principe de libre administration des Collectivités locales qui pourtant ne représentent que 11 % de l'endettement public. Enfin, concernant la Seine-et-Marne, il serait inacceptable que les efforts déjà consentis par notre Collectivité ne soient pas pris en compte. Ces efforts, ont été reconnus par l'agence de cotation Standard&Poor's qui a relevé notre long terme de notre Département en y associant une perspective stable et en la faisant passer de A+ à AA-. L'agence a bien relevé que le Département augmentera ses dépenses d'équipements tout en

maitrisant son endettement grâce à un pilotage étroit de ses dépenses de fonctionnement. L'amélioration de la qualité de crédit de la Seine-et-Marne permettra à notre Institution d'avoir un accès plus facile et moins coûteux à la ressource financière que ce soit auprès des banques ou directement sur les marchés financiers à travers des émissions obligataires. J'ajoute, que comme vient de le dire notre Président, il n'y a eu que trois Départements en France à avoir connu une amélioration de sa notation et c'est un résultat qui est dû au travail réalisé depuis trois ans et c'est l'occasion de redire comme je l'avais déjà fait ici, toute la gratitude que l'on peut avoir à mon prédécesseur à ces fonctions, qui était Jean-François PARIGI. Malgré ce cadre encore incertain, le Département poursuivra en 2018 le cap fixé en début de mandature, à savoir la relance des dépenses d'équipements sans alourdir l'endettement du Département et sans hausse fiscale, d'ici à la fin du mandat, pour le bien des seine-et-marnais et regardant toujours vers l'avenir. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, maintenant, les interventions de Président de Groupe et celle qui va commencer est Céline NETTHAVONGS pour le groupe les Républicains UDI. Chère Céline.

Mme NETTHAVONGS. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, les orientations pour le budget 2018 que vous venez de nous livrer conforte la stratégie financière engagée depuis le début de la mandature. Adoptée en toute transparence - vous m'entendez là ? – cette stratégie financière, aujourd'hui donne sa pleine mesure pour garantir le niveau et la qualité des services publics du Département et orienter le budget vers des projets d'avenir, rendre ces projets d'avenir possibles. Les évolutions budgétaires positives sont ainsi au rendez-vous avec une épargne nette de plus de 52 millions d'euros au budget primitif, des dépenses de fonctionnement stabilisées et des dépenses d'équipement inscrites à hauteur de 178 millions d'euros, des performances saluées par Standard&Poor's qui a réévalué la note du Département pour 2017. Seule trois Collectivités Départementales ont connu cette consécration. Mais ce sont les réalisations concrètes qui permettent d'accomplir ces importants efforts qui comptent, réalisation concrète telles que nouveaux collègues. Ces orientations expriment les choix politiques de la majorité que nous faisons vivre malgré les coups portés à la libre administration des collectivités. Je pense bien sûr aux réductions drastiques des dotations de l'Etat et aux futurs contrats annoncés par le Gouvernement. Ces choix, c'est notamment la mise en œuvre d'un programme d'investissement d'envergure pour les collègues seine-et-marnais, avec 52 millions en 2018. C'est une solidarité envers les plus fragiles pleinement assumée, un soutien renouvelé du Département aux secteurs associatifs dans les domaines de la culture, du sport et de la jeunesse. C'est la volonté de poursuivre l'investissement pour nos routes porté à 48 millions d'euros. C'est appuyer les projets des Communes et des Intercommunalités grâce à la montée en charge de la politique contractuelle. C'est la mise en place effective de l'agence d'attractivité en 2018, ou grâce aux expertises de Seine-et-Marne Tourisme et Seine-et-Marne développement rassemblées. Le Département valorisera sa connaissance fine du terrain et son rôle en matière d'organisation et de coopération. Notre groupe soutient la voie qui a été tracée pour répondre aux attentes des seine-et-marnais et des territoires. Cette voie demande du courage et de la persévérance, mais ces qualités ne font pas défaut aux membres de notre groupe que je salue au passage. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Céline. La parole, maintenant, est au groupe Socialiste et Républicain et ce doit être Monique. Monique tu as la parole.

Mme DELESSARD. Oui, Monsieur le Président mes chers collègues, tous les ans le débat d'orientation budgétaire se tient dans un contexte présentant à la fois des nouveautés, des changements, mais également des invariants, des constantes. La nouveauté principale, c'est l'élection d'un nouveau Président de la République et le changement de majorité gouvernementale. Pour nombre d'entre nous, nous soutenions un autre candidat, nous avons su très majoritairement nous rassembler au moment du second tour et je m'en réjouis. Pourtant les inquiétudes qui étaient les nôtres au moment des élections présidentielles ne se sont pas

dissipées et se sont même confirmées. Nous craignons que la France des territoires ne soit pas écoutée, elle ne l'est pas. Nous craignons que les Collectivités n'aient pas toutes leurs places en tout cas sur nos bancs, elles ne l'ont pas. Comme vous, je regrette cette attitude de défiance du pouvoir envers les collectivités et les élus. Lors du dernier congrès de l'Assemblée des Départements de France à Marseille, un même objectif s'est exprimé, sans ambiguïté, celui de démontrer que le Département est une Collectivité remarquable et utile à bien des égards. Il est nécessaire qu'elle puisse continuer à l'être. Ainsi, nous ne partageons pas l'idée que les Départements seraient des Collectivités du passé. Au contraire, au cœur du quotidien de nos concitoyens, les Départements sont résolument tournés vers l'avenir. A condition bien entendu que les majorités politiques à la tête des Conseils départementaux se donnent les moyens de le prouver. Disons-le d'emblée, l'élaboration du budget pour 2018 semble se tenir dans un meilleur contexte socio-économique que les années précédentes. La croissance redémarre, le nombre d'allocataires du RSA se réduit, les recettes de DMTO sont en grande progression, de nouvelles marges de manœuvre s'ouvrent désormais devant nous. Le contexte nous prouve que le débat caricatural que vous avez lancé sur la situation budgétaire catastrophique du Département ne tenait pas. Vous avez encore tenté de le démontrer tout à l'heure. La situation budgétaire d'un Département dépend d'abord et avant tout de deux éléments. Premièrement, la conjoncture économique qui nous permet, ou non, de pouvoir compter sur des recettes supplémentaires et d'accompagner plus ou moins d'allocataires sociaux, et deuxièmement de la situation proprement institutionnelle des Départements du point de vue des dépenses transférées par l'Etat. Ce sont ces deux enjeux qui constituent l'alpha et l'oméga de nos finances départementales. Il semble donc que nous connaissions une phase ascendante de reprise, mais après avoir connu plusieurs situations de crises. Mais, si loin s'en faut, tout ne va pas si bien. La construction du budget, elle, en est facilitée et c'est heureux. Mais que fait la majorité départementale dans cette relative embellie ? Rien ou pas grand-chose. Nous avons en effet l'analyse dans le budget 2018 que vous allez nous proposer que rien ne va beaucoup changer. Vous faites le choix idéologique du désendettement à tout prix et sans demi-mesure. Bien qu'importante, la dette a toujours été maîtrisée. Quand on regarde les graphiques sur le temps long, on voit d'ailleurs très bien que le taux d'endettement reste stable. Il y a donc une forme de continuité au-delà de l'alternance. Dans votre arrivée aux responsabilités, vous êtes entrés dans une course effrénée au désendettement. Or, le désendettement, ce n'est pas binaire. Au contraire, tout est question de curseur. En cette période de taux historiquement bas, nous pourrions considérer qu'il n'est pas absurde de s'appuyer sur des conditions d'emprunt favorable plutôt que de diriger l'immense part des DMTO vers le désendettement. Mieux encore, pourquoi ne pas profiter de ce contexte favorable et de ces recettes nouvelles importantes pour revenir au taux d'imposition sur le foncier bâti applicable avant votre élection ? Les excédents budgétaires de 2015 et 2016, ceux qui s'annoncent pour 2017 et les recettes exceptionnellement importantes des DMTO indiquent clairement que l'augmentation de la fiscalité était superflue. Peut-être est-il temps de rendre au seine-et-marnais, ménages et entreprises ce que vous leur avez pris. Malgré la relative stagnation des demandes de RSA, la sous-compensation des AIS pèse toujours lourd. Questionné au Congrès de l'ADF, le premier Ministre a expliqué qu'il ne pouvait annoncer ce qu'il était en mesure de tenir. Ainsi en matière de compensation des AIS, rien n'a été annoncé ou presque et rien n'a été proposé, si ce n'est des approximations et des consultations. Il est donc indispensable de continuer à être exigeant quant à la nécessaire compensation des charges transférées à l'euro l'euro, comme nous l'avons toujours défendu. Vos orientations budgétaires ne prévoient rien pour les seine-et-marnais qui ont été attaqués depuis le début de votre mandat avec la hausse des impôts, la suppression de bébé bonus, de la gratuité des transports scolaires ou encore la baisse généralisée des subventions aux associations. Vous aviez justifié les coupes sombres par situation budgétaire. Il est bien dommage que depuis deux ans aucune politique publique ne soit venue remplacer les précédentes. Encore, à l'occasion de cette séance, que nous allons traiter tout à l'heure, nous

allons proroger des conventions pour quelques mois, le temps que vous puissiez travailler aux nouvelles modalités de votre politique. Quelques mois supplémentaires qui viennent s'ajouter aux 32 mois depuis votre élection *a priori* insuffisants pour décider une politique publique. Vous indiquez à plusieurs reprises dans les documents du DOB que les Seines-et-Marnais ont droit à un haut service public, et pourtant, rien n'est prévu pour remplacer les personnels en emploi aidé ou en emploi d'avenir qui vont disparaître dans les collèges ou les agences routières, à l'exception du recours à l'intérim dans les collèges. Ce n'est pas ainsi que le Département pourra assurer un service public de qualité sans être des agents engagés et sécurisés dans leur mission au service de l'éducation, particulièrement. Vos orientations budgétaires manquent cruellement de réflexion quant aux politiques publiques que souhaite conduire le Département. Vous continuerez à dépenser sans compter pour les routes et les agriculteurs, vous donnerez des aides aux Communes et aux EPCI, en leur transférant au final la charge d'inventer les politiques publiques de demain. Sur le fond, votre absence de stratégie politique affaiblit notre Institution. Plus les semaines et les sessions passent et plus la Collectivité et son projet politique deviennent transparents devant la gestion de l'Institution. Dès lors, par votre inaction, vous confortez et donnez des arguments aux partisans de la disparition pure et simple des Départements, dont les missions principales telles que les solidarités sociales et territoriales sont pourtant essentielles et utiles à nos concitoyens. Vous avez souhaité réaliser un livre blanc. Cette démarche est très positive. Nous l'avons nous même fait sous une autre dénomination, mais vos orientations budgétaires indiquent que vous vous êtes arrêté au milieu du gué. Elles traduisent bien peu les enjeux identifiés dans le livre blanc. Exemple : les crédits en faveur des transports sont ainsi annoncés à nouveau en baisse. Il s'agit pourtant d'une problématique déterminante sur notre territoire. Les enjeux sont criants et le signe envoyé par cette baisse de crédit n'est pas rassurant. J'ajoute que la reprise par le STIF des subventions des réseaux de bassin ne s'est pas faite dans des bonnes conditions comme vous vous y étiez engagé. Les subventions pour les réseaux de bassin sont en diminution. Les moyens dédiés à l'environnement restent stables. Mais sont toujours de 40 % inférieurs à ce qu'ils étaient en 2015. Malgré l'urgence climatique et la nécessité de revoir nos modes de consommation, de déplacement, mais aussi nos habitats et notre modèle agricole. Nous regrettons que la Seine-et-Marne ne soit pas dotée de moyens pour devenir un territoire exemplaire en matière environnementale puisqu'elle dispose de nombreux atouts pour le devenir. Nous accueillons positivement le maintien des enveloppes allouées à la culture, au sport et au patrimoine, même si celles-ci ne retrouvent toutefois pas leur niveau de 2015. Ces politiques ne sont pas des suppléments d'âme, elles jouent en effet un rôle considérable aussi bien en zone rurale qu'urbaine et la puissance publique apprécie souvent de pouvoir compter sur les associations pour faire vivre un territoire. Un mot sur la politique RSA et l'insertion. Vous parlez d'une politique de juste droit qui a pour effet d'infléchir la dépense. Je veux rappeler que la rhétorique de la fraude au RSA alimentée par des discours décomplexés augmente le taux de non-recours. La chasse aux pauvres, que vous avez organisée affaiblit plus encore ceux dont nous avons la charge. Le défenseur des droits lui-même s'en est inquiété dans un récent rapport. Alors préférons-nous que le Département engage une politique d'insertion par un accompagnement global et insiste sur un objectif de sortie positive des bénéficiaires ? Nous soutiendrons toutes les décisions qui iront dans le renforcement des moyens financiers humain et matériel pour l'aide sociale à l'enfance dont nous connaissons tous le grand désarroi. En regroupant les CLIC dans les nouveaux pôles territoriaux de l'autonomie, vous éloignez encore un peu plus les structures des personnes âgées. Nous espérons que les économies générées par cette concentration continueront à être au service de ces personnes âgées. Nous attendons toujours également la mise en place d'une politique en faveur de la petite enfance. Il s'agit là d'un vecteur essentiel dans l'attractivité de notre territoire. Enfin, en matière de politique contractuelle, elle continuera à s'inscrire dans une logique de guichet, donnant à chaque territoire un montant fixe de subvention par habitant, quelle que soit sa situation, ses

caractéristiques et surtout ses projets. Nous souhaiterions au contraire des outils de contractualisation, - on l'a déjà dit -, permettant d'accompagner des territoires rencontrant des vraies difficultés à financer des projets véritablement utiles et correspondants à de vrais besoins.

Monsieur le Président, chers collègues, j'ai commencé mon propos en rappelant que l'avenir des Départements dépendait aussi grandement de l'action des élus qui en ont la charge. Or, budget après budget, votre action est de moins en moins incarnée par les politiques publiques, cela fait deux ans que nous attendons qu'une ligne, que des politiques publiques soient définies, une ligne fondée sur autre chose que simplement critiquer le passé ou simplement détricoter nos politiques anciennes. Comme vous l'avez toujours dit, même en difficulté comme tous les Départements de France d'ailleurs, le Département de Seine-et-Marne dispose de moyens pour répondre aux besoins de notre ambition de notre territoire et de nos habitants. Pour nous, la Seine-et-Marne est pleine d'atouts, d'acteurs dynamiques et solidaires. Nous y croyons, comme nous croyons qu'ils ont besoin de nous pour se développer. Nous vous engageons à construire des politiques publiques pour notre territoire, nous attendons de l'innovation, de l'intelligence et aussi de l'amour du service public. Malheureusement, nous ne voyons rien de cela, dans ce rapport d'orientation budgétaire. Nous espérons avoir l'occasion d'en débattre plus précisément avec des chiffres plus précis lors du vote du budget. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je ne peux avant de laisser la parole au groupe suivant, laisser passer quelque chose qui me choque au plus haut point. Le terme de la chasse aux pauvres, alors pourquoi pas le tribunal descendant ? Ces propos sont proprement inacceptables et, je pense être moins proche que vous du Président des riches. Donc nous remettons 5 millions d'euros pour l'insertion effective et c'est vrai avec des contrats effectifs, sans copinage avec des prestataires inefficaces. C'est peut-être ça le changement. Et je continuerai sur le RSA les résultats obtenus, sont quand même, grâce à notre politique, -les chiffres le disent par eux-mêmes -, et je rappelle quand même, et nous allons continuer, que ce qui n'est pas indument donné, nous le remettons sur l'insertion professionnelle et que nous allons continuer à le faire pour les écoles de la deuxième chance qui marchent bien et pour les décrocheurs qui est un sujet qui m'intéresse beaucoup. Donc cela vaut mieux que les 13 000 bénéficiaires du RSA qui étaient laissés sans accompagnement et sans même un entretien. Je pense que cela il faut que nous continuions. Enfin, sur la situation budgétaire, je pense que ceux qui nous analysent doivent se tromper, - non je ne pense pas -, et que les facteurs exogènes sont bien inférieurs en interne de la gestion et oui je souhaite désendetter et je souhaite que nous investissions, pourquoi ? On voit et nous verrons le résultat sur l'attractivité puisqu'investir c'est créer de l'emploi et je crois qu'avant tout c'est ce qu'attendent les seine-et-marnais. Voilà ! Je passe la parole à la Gauche républicaine et communiste.

Mme MARGATÉ. Oui, merci Monsieur le Président, c'est un trio de femmes que vous avez ce matin. Donc concernant les orientations budgétaires, Monsieur le Président, chers collègues, je vais rappeler des choses qui ont été dites, mais je pense que la situation en effet, enfin les annonces gouvernementales qui concernent notre Département, demandent à ce qu'on s'approprie bien ces nouvelles mesures et les faits qu'elles vont avoir sur nos collectivités. Les gouvernements se succèdent donc, les méthodes changent mais l'objectif reste le même : la condamnation de nos collectivités locales par asphyxie budgétaire. Entre 2015 et 2017, près de 12 milliards d'euros ont été soustraits arbitrairement et brutalement à l'ensemble de nos collectivités. Le Président Macron exige à présent, quant à lui des élus locaux, qu'ils réalisent dans les cinq années à venir 13 nouveaux milliards d'économie. En moins de dix ans, ce seront près de 25 milliards dont nos services locaux se verraient priver, sans parler des conséquences sur l'investissement public que les collectivités assurent à 71 %. La saignée des dépenses publiques se poursuit donc alors qu'en 2018, les niches fiscales vont coûter 96 milliards au budget de l'Etat, dont 20 milliards pour le CICE alors que le déficit de l'Etat est lui, rappelons-le, de 75 milliards. Il y a donc des choix politiques très clairs. Mais, sous ce Gouvernement les

recettes changent. Cela a été dit, il ne s'agit pas de la DGF mais d'un tour de passe-passe qui fait reposer la promesse du maintien des dotations de l'Etat sur le maintien de la capacité de nos Collectivités à réduire elles-mêmes leurs dépenses de fonctionnement. Ce n'est rien d'autre qu'une mise sous tutelle sous contrôle du Préfet et de la Chambre régionale des Comptes et je reprendrai ce qui a été dit : c'est une véritable attaque contre la libre administration des collectivités locales, comme si elles n'étaient plus que des services déconcentrés de l'Etat. Vous le savez peut-être qu'il y a une question de constitutionnalité qui va être déposée dans ce sens et j'espère que nous serons nombreux à le faire pour être mieux entendus. Ces annonces ajoutées à celles qui les ont précédées avec la fin des contrats aidés, celles à venir sur les questions du logement qui ne vont pas être sans incidence pour notre Département non plus, mettent en péril les services publics, la cohésion sociale et ses indispensables boucliers sociaux qui apportent de la justice sociale dans notre société percluse d'inégalité sociale et territoriale. Face à cela quels seront les choix du Département ? Quelle sera la politique départementale ? Comment entendra-t-elle les seine-et-marnais, l'expression de leurs besoins ? Comment entendra-t-elle également ses agents ? Nous sommes particulièrement inquiets sur ce qui relève de leur première compétence : les solidarités. Vous annoncez un budget en baisse, vous annoncez la poursuite de la compression de la masse salariale. Or, nous ne pouvons ignorer ce qui s'est passé le 20 octobre sur le parvis. Nous ne pouvons ignorer la mobilisation de ce matin non plus. Les agents des maisons des solidarités lancent un véritable cri d'alerte sur leurs conditions de travail et sur le sort fait aux enfants dont notre collectivité à la charge. Il manque du personnel, les agents sont à bout, les remplacements ne sont pas assurés. Le nombre d'enfants accompagnés par référents peut aller jusqu'à 50, rendant impossible leur mission, conduisant à ne traiter que les cas d'urgence dans les pires conditions. Et il ne s'agit pas seulement de la question des mineurs non-accompagnés qui est en soi une véritable question dans laquelle l'Etat doit prendre ses responsabilités, mais notre Département également en poursuivant notamment les contrats jeunes majeurs. Les témoignages précis et argumentés remontés par les équipes dont chacun de nous a pu avoir connaissance, leur mobilisation exceptionnelle impose à notre Assemblée de prendre des mesures concrètes pérennes pour faire face à cette situation intenable qui met en danger la protection des enfants, et met à mal nos personnels. Là est notre responsabilité, notre première responsabilité. Manifestement ces orientations budgétaires pour 2018 n'en prennent pas le chemin. Rien n'indique la prise en considération de cette situation. Elle reste donc sourde à ces appels et cela nous inquiète fortement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Que répondre ? D'abord, pour avoir échangé avec certains membres du domaine qui manifestent aujourd'hui, je n'ai pas du tout la même approche que vous. Oui, ils ont des tâches difficiles, mais ceux qui manifestent aujourd'hui, c'est plus l'approche des élections professionnelles qui les mobilisent qu'un mécontentement fort. Je pense aussi que la réussite que nous affichons, qui peut vous gêner, elle est due à la qualité de nos personnels et je tiens tous domaines confondus à les féliciter. Parce que oui, dans tous les domaines, nous avons introduit la notion de contrat d'objectif et d'avoir une efficacité renforcée. Alors je sais que vous ne partagez pas cela, mais moi, je dois rendre hommage aussi bien aux Directeurs qu'à ceux en dessous, un autre DGS qui, manifestement, ont œuvré et ont obtenu une compréhension de la part de notre personnel que je salue. Je pense qu'il serait difficile aujourd'hui pour avoir des responsabilités, - parce que vous en parlez beaucoup -, à l'association des Départements de France, auprès de Dominique BUSSEREAU, 85 % des Départements et de mes collègues ferment des services, arrêtent leur implication sur le levier économique, voire même n'assurent pas 12 mois sur 12 mois les compétences sociales entre autres qui leur sont conférées. Ah oui, on est complètement aux antipodes et c'est tant mieux. Vous n'avez pas parlé d'un sujet qui m'occupe beaucoup en ce moment qui est la redéfinition du territoire métropolitain. Je pense que si Seine-et-Marne est repositionnée, c'est parce qu'on est fort à l'intérieur et que maintenant on peut être fort à l'extérieur. Que cela en tant que Vice-Président d'Ile-de-France mobilité sur les transports – alors là, permettez-moi de vous dire que

c'est nier les avancées sur le plan de bus et c'est nous qui sommes les mieux servis, sur les transports à la demande, intégré au CT3 et qui décharge les collectivités. Donc, ah oui, il reste beaucoup à faire, oui il faut développer des parkings relais, oui il faut revoir certaines gares, oui il faut combattre la politique de la première couronne et entre autres de Madame le Maire de Paris où il faut tuer la bagnole. S'il n'y a plus de voiture en Seine-et-Marne, il n'y a plus rien. Il faut développer les bus et des bus qui seraient au GNV avec biométhane que nous fabriquons et non pas électriques puisque vous ne faites pas l'aller-retour à Paris avec un bus électrique. Donc là-aussi, je pense que nous oeuvrons beaucoup. Moi je suis, - alors vous allez me dire on n'est pas dans la même famille -, mais je vous respecte et je vous connais bien simplement, je pense que le cap que nous avons pris qui est difficile correspond à notre taille, la moitié de la région Ile-de-France. Et surtout un élément que vous oubliez systématiquement c'est 13 000 habitants de plus par an. Si on va faire huit collèges neufs, ce n'est pas par plaisir. C'est parce que derrière les effectifs, l'évolution de nos Départements et pas seulement en milieu dense urbain, mais aussi en milieu rural l'exigent. Et que cela, si ce n'est pas rendre service aux seine-et-marnais, je ne sais pas ce que s'est. Voilà donc je pense que nous ne serons jamais d'accord. Ce que je note, c'est que ce qui nous est reproché aujourd'hui est peu de choses par rapport à la réalité. Quand on parle des DMTO, c'est 20 millions. Qu'est-ce que 20 millions par rapport à ce que nous gérons ? Même si ça vaut mieux + 20 millions que - 20 millions. Et nous allons contribuer, grâce à l'action que nous menons avec la région, parce que la loi NOTRe est une loi scélérate, comment nous donner la gestion des AIS et du RSA et du social en nous enlevant le pouvoir de créer de l'emploi. Moi ce dont je m'évertue à essayer de construire, avec les acteurs locaux, parce que ce que nous donnons dans le cadre des procédures contractuelles c'est de l'argent qui va revenir à l'économie locale et à l'économie seine-et-marnaise. Et chaque fois qu'on crée de l'emploi ou qu'on y contribue, on réduit la fracture sociale. Voilà, alors oui c'est un cap que nous prenons. Moi Vous voyez, j'ai passé l'après-midi d'hier avec des entrepreneurs, des Présidents de Fédé, des gens du Medef, les Chambres consulaires, ils ne m'ont pas dit que j'étais dans l'erreur. Donc c'est plutôt confortant. Maintenant oui, il y a encore des secteurs à revoir, il y a peut-être aussi des secteurs où il faut que nous intervenions de plus en plus alors qu'on nous y contraint mais sans compensation. Donc voilà ce que je voulais dire. Je vous ai écouté avec respect, mais je n'admettrai pas le fait que je sois quelqu'un qui n'ait aucune approche sociale et qui est un chasseur de pauvres. Ça vu mes origines, j'ai beaucoup de mal à le supporter. Voilà !

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 7/01, où là c'est la deuxième décision modificative 2017. Alors il y a un certain nombre, - oui j'aurais dû commencer par ça -, d'amendements qui sont des amendements techniques et qui sont pleinement justifiés et donc les corrections seront faites et adoptées puisque, c'est cela, il y a un certain nombre de choses. Jean-Louis THIÉRIOT.

M. THIÉRIOT. Merci Président. Mes chers collègues, nous présentons donc à cette séance, la DM2, pour 2017 qui vise essentiellement à ajuster les dotations budgétaires prévisionnelles en fonction de l'exécution réelle des dépenses et des recettes. Les points essentiels à retenir de cette DM c'est qu'elle conforte la trajectoire définie grâce, toujours à la dépense des maîtrises de fonctionnement et au dynamisme du marché immobilier. Nous ne sommes bien entendu pas à la recherche d'un prix de gestion, d'un bon point, ce qui nous importe, c'est que les marges de manœuvre dégagées soient consacrées prioritairement à l'augmentation de l'auto-financement des dépenses d'équipement et donc à la réduction des recours à l'emprunt. Elles nous permettent enfin d'assurer nos responsabilités en matière de solidarité, dont comme vous le savez, nous n'avons pas la maîtrise de bien des paramètres.

Les hausses des dépenses répondent, en général, à des contraintes et non au lancement de nouvelles opérations en investissement ou de nouvelles interventions en fonctionnement dont la réalisation serait par ailleurs très incertaine, puisque l'exécution budgétaire ne compte plus qu'un mois aujourd'hui.

Il est systématiquement recherché de compenser toute hausse de dépense par des réductions sur d'autres postes pour que l'impact budgétaire global soit le plus réduit possible. S'agissant de la variation des dépenses réelles de fonctionnement, la DM2, pour 2017 respecte cet objectif, avec un ajustement des dépenses de fonctionnement très limitées, puisque le complément global de crédit est de 4,7 millions d'euros, soit seulement 0,4 % des crédits inscrits après DM1. Comme en 2016, les dépenses de fonctionnement sont impactées par l'accueil des MNA, les mineurs étrangers non-accompagnés. La protection de l'enfance nécessite en effet une dotation complémentaire de 5,2 millions d'euros même si la hausse effective des MNA prises en charge se ralentit + 15,6 % à fin juin contre + 56 % à fin juin 2016. Ce chiffre souligne l'urgence à fixer des objectifs ambitieux pour développer nos capacités d'accueil tout en maîtrisant les dépenses afférentes. Mais seule une issue positive des négociations avec l'Etat nous permettra de construire un dispositif strict assurant un accueil satisfaisant pour ces jeunes.

Il faut relever dans cette DM2 2017, que le Département peut réduire de 3 millions d'euros, les crédits ouverts au titre des allocations RSA en raison d'une diminution du nombre des allocataires et de 2,5 millions d'euros les dotations en faveur des personnes handicapées, dont le nombre de bénéficiaires, évolue moins rapidement, qu'anticipé. Par contre les crédits, sont augmentés de 1,6 millions d'euros pour les actions en faveur des personnes âgées. Enfin, toujours dans le domaine des solidarités, notre Département provisionne plus de 7 millions d'euros pour prendre en compte le risque potentiel de non-recouvrement des sommes induites perçues par les allocataires RMI et RSA. Cette provision sera reprise suivant les remises gracieuse et les admissions en non-valeur proposées par le payeur. Au total, la mission solidarité présente en DM2 2017 une hausse de crédit de 6,7 millions d'euros alors que les autres missions diminuent toutes, ou demeurent sensiblement stables. Concernant les recettes de fonctionnement, un ajustement à la hausse de 40,3 millions d'euros est opéré. Il résulte principalement de celui du produit des DMTO qui est augmenté de 40 millions d'euros pour être porté de 200 à 240 millions d'euros.

En 2016, la progression du produit des DMTO avait été de 3,7 % seulement par rapport à l'année précédente. Le budget 2017 ne pouvait donc anticiper la dynamique du marché immobilier, qu'a connu la Seine-et-Marne au début du second trimestre 2017 et qui ne s'est pas ralentie depuis. Les autres recettes de fonctionnement font l'objet de correctifs qui globalement se soldent par un quasi-équilibre. Dès lors, par différence entre les ajustements de dépenses

d'une part + 4,7 millions d'euros, solde qui se compose de constitution de provision pour 7,5 millions et de diminutions de dépenses pour 2,8 millions et, d'autre part, d'une augmentation sensible des recettes, la section de fonctionnement dégage une épargne supplémentaire de 35 millions d'euros qui va permettre d'améliorer l'auto-financement des dépenses d'équipement.

En investissement, les crédits de paiement sont par ailleurs diminués de 9 millions d'euros en raison de rythmes de réalisation un peu moins rapides qu'escompté. Il s'agit en premier lieu des crédits de paiement destinés à subventionner des opérations de collectivité seine-et-marnaise dans le domaine de l'eau et de l'assainissement réalisés nettement plus rapidement que prévu par ces collectivités à hauteur de 2,8 millions d'euros, d'opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale en faveur des collèges dont le calendrier s'est légèrement allongé, 2,4 millions de crédit de paiement, soit une baisse inférieure à 4 % aux prévisions. Enfin, de crédit de paiement sur les bâtiments départementaux essentiellement en raison de la clôture d'un grand nombre, environ une soixantaine, à un coût inférieur à la prévision. La volonté de l'exécutif n'est pas ici remise en cause, la montée en charge de nos investissements prend du temps et nous ne tarderons pas à en recueillir les fruits et à en voir les effets dans du béton coulé sonnante et trébuchant au milieu de nos paysages.

Les recettes définitives d'investissement hors emprunt sont quant à elles maintenues à un niveau quasi-identique. Aussi le Département peut tout à la fois financer sur fond propre un remboursement par anticipation d'un emprunt structuré qu'il détenait encore pour 12,5 millions d'euros et diminuer le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement de 33,2 millions d'euros. Le besoin budgétaire d'emprunt est ainsi ramené pour 2017 à 46,2 millions d'euros seulement, alors que l'amortissement de la dette long terme du Département devrait atteindre 83,6 millions d'euros, y compris le remboursement anticipé que je viens d'évoquer. Sans même intégrer des taux d'exécution sur les dépenses et les recettes budgétées, il est donc certain que l'endettement de notre Département diminuera à fin 2017, comme ce fut déjà le cas à fin 2016. Il devrait passer de 849 millions d'euros à 812 millions d'euros au maximum. La trajectoire financière définie pour l'exercice 2017 est donc confirmée par cette DM2. Le Département se dote des moyens de relancer ses dépenses d'équipement en cours des prochaines années en réduisant son endettement. Ce qui lui donne des marges de manœuvre importantes pour l'avenir.

On notera également que la dette nouvelle souscrite en 2017 par le Département présente un taux moyen de 1,16 % alors que la dette ancienne qui est amortie, est à un taux bien plus élevé. La situation de taux bas profite ainsi au Département même en se désendettant. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Jean-Louis. Donc l'intervention des groupes. C'est donc Céline NETTHAVONGS qui nous parle.

Mme NETTHAVONGS. Oui, merci Monsieur le Président. Donc le groupe de la majorité salue l'amélioration sensible de l'équilibre budgétaire du Département avec cette deuxième décision modificative, avec notamment des dépenses contenues et correctement évaluées dès le budget primitif 2017, des recettes en augmentation ou un recours à l'emprunt. Si la seule maîtrise de la situation financière n'est pas un objectif en soi, elle est indispensable à la mise en œuvre au quotidien des politiques du Département. Notre collectivité assume ainsi pleinement son devoir de solidarité avec notamment l'abondement de 1,6 millions d'euros du budget pour les actions en faveur des personnes âgées et de leurs familles. La réduction des crédits de 3 millions d'euros au titre des actions RSA concrétise la mise en place réussie du dispositif du juste droit. Notre groupe s'inquiète cependant de l'augmentation sensible des dépenses au titre de l'accueil de mineurs non-accompagnés. Le chef de l'État doit tenir ses promesses et assumer pleinement sa responsabilité, afin de soulager le Département et lui permettre de déployer des moyens d'accueil sûr et digne pour tous les mineurs entrants dans le dispositif. Nous constatons la hausse des recettes, mais il faut rappeler que celles-ci reposent

principalement sur les DMTO, c'est donc une recette très volatile et difficile à anticiper. La prudence doit donc rester de mise. Notre groupe approuve donc cette DM2 dans la droite ligne de la politique de responsabilité de l'exécutif départemental que nous avons adopté, que nous suivons scrupuleusement et qui porte ses fruits. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Je prie Marianne et Bernard de bien vouloir m'excuser, j'ai pris la liste précédente et en fait, il vous revenait d'ouvrir la prise de paroles, donc autant pour moi, mais vous pourrez la prendre deux fois. Voilà, à vous.

M. CORNEILLE. Monsieur le Président, ce n'est pas grave. De toute façon quel que soit le moment auquel Marianne parle, le fond est bon, je pense que c'est le meilleur. Donc avant, après, c'est bon.

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président. Merci Bernard. Cette décision modificative vise à ajuster les dotations budgétaires prévisionnelles en fonction de l'exécution réelle, mais à nos yeux, elle est bien plus que cela, car elle confirme par ses variations parfois fortes de profondes remises en cause de politiques départementales. J'en veux pour preuve, le sort réservé à notre politique jeunesse avec une baisse de 120 000 euros de crédit en soutien à notre politique jeunesse et aux associations de jeunesse et d'éducation populaire. Quelle est l'ambition de notre Assemblée pour notre jeunesse pour ce Département qui compte 28 % de moins de 20 ans et ce dont nous sommes plutôt fiers. Ce budget ne cesse de diminuer et nous en sommes profondément inquiets. Il diminue au fil des budgets primitifs, comme des décisions modificatives. Cette DM confirme également que lorsque vous modifiez des dispositifs, on peut douter que l'objectif soit de faire mieux, mais plutôt de faire moins, voire beaucoup moins. Dans le domaine de l'habitat et particulièrement dans le domaine de l'adaptation des logements pour les personnes âgées et handicapées. Avec une baisse de 350 000 euros des crédits, on sait quel dispositif a disparu, mais la démonstration n'est pas faite de votre nouveau dispositif qui demande d'ailleurs peut-être à être réinterrogé, si seulement un tiers des dossiers retenus par l'Etat sont éligibles. Je noterai également la baisse des crédits dans le domaine de la santé publique, baisse de 53 % pour les autorisations de programme, 100 % en CP, 16 % en fonctionnement. Je sais que nous venons de modifier le dispositif qui à mon avis, d'ailleurs, n'est pas à la hauteur de l'urgence et de la nécessaire intervention du Département en termes de santé publique et ce qu'attendent les Seine-et-Marnais qui sont confrontés à la désertification médicale.

Enfin, je note un fort mouvement dans le domaine de l'insertion avec la création d'une provision importante du stock des indus du RSA pour cause de réelle difficulté de recouvrement. La réalité est bien là et nous revient à la figure. La grande majorité des allocataires, auprès de qui, sont appelés les indus ne peuvent rembourser, parce qu'ils n'ont tout simplement pas d'argent et à peine de quoi vivre. Je rappelle que le RSA, c'est 500 euros pour une personne seule. Je reprendrai ce qu'a dit Monique tout à l'heure puisqu'en effet je pense que cela peut nous inviter à la réflexion sur le rapport du défenseur des droits qui a publié un rapport en septembre dernier, intitulé lutte contre la fraude aux prestations sociales à quel prix pour les droits des usagers. Et il leur recommande, - c'est lui qui le recommande -, de revoir, en tout cas le dispositif juridique actuel qui assimile l'erreur et l'oubli à la fraude. Un allocataire ou assuré de bonne foi, même s'il demeure responsable de son erreur ou de son oubli, ne saurait être qualifié de fraudeur et se voir appliquées des sanctions. Aujourd'hui, il faut savoir que l'Etat mais également la CNAF, - enfin la MSA d'ailleurs -, impose des objectifs chiffrés aux organismes de protection sociale sur la lutte contre la fraude. La CNAF a intégré même ces objectifs dans le calcul de la prime d'intéressement de ses salariés. Vous en voyez le risque de dérapage, en tout cas, je pense que cela peut être l'occasion, à l'occasion de ce rapport, de s'interroger à l'occasion aussi de ce montant des provisions pour indus en rappelant que le défenseur des droits ne cherche pas à remettre en cause le principe du remboursement, mais souhaite mettre en garde les organismes qui imposent un recouvrement ignorant les réalités économiques et financières des allocataires pour qu'hélas un plan de remboursement intenable

ne soit pas mis en œuvre et conduise par exemple à l'expulsion ou à des situations sociales encore plus dramatiques. Donc, je pense que c'est un élément à porter au débat sur la discussion sur le juste droit et pour ce qui est de cette décision modificative numéro 2, nous voterons contre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Monique a la parole.

Mme DELESSARD. Oui. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais aussi faire des redites par rapport à ce que vient de dire ma collègue. Cette deuxième décision modificative est avant tout technique. Elle vous permet surtout d'inscrire les 40 millions de recettes supplémentaires au titre des droits de mutation à titre onéreux, les DMTO. Ceci indique clairement la reprise économique en cours. C'est une excellente chose. On ne peut que s'en réjouir. Vous avez ainsi décidé d'affecter nos marges de manœuvre supplémentaire à la réduction de l'emprunt faisant ainsi passer le concours à l'emprunt en 2007 de 115 millions d'euros au budget primitif à 46 millions d'euros après cette deuxième décision modificative. D'après vous, le Département est en quasi-faillite à votre élection. Visiblement ce Département a en réalité les reins solides pour pouvoir se passer d'une recette de 69 millions d'euros. Il est bien dommage que ces recettes nouvelles, importantes ne soient pas utilisées pour engager de nouvelles actions ou soutenir des politiques en difficulté.

S'inscrivant dans le même esprit que le budget primitif, cette deuxième décision modificative présente une diminution de crédits dans des domaines essentiels : l'environnement, l'éducation, les transports, tant en matière d'investissement que de fonctionnement. Malgré les discours, ces politiques ne sont pas priorités pour la majorité. Je note également, que vous ajustez les crédits de RSA en fonction du niveau réel des dépenses et des recettes. C'est tout à fait logique. C'est à cela que servent les décisions modificatives. Il est bien malheureux que vous en ayez fait le reproche pour des motifs politiques, il y a deux ans, avec la soi-disant sous-inscription des crédits de RSA, pour 17 millions d'euros. Je constate que l'on fait la même chose en 2017. Enfin, nous constatons une difficulté rencontrée par votre nouveau dispositif des logements, - comme l'a dit ma collègue -, réservé aux personnes âgées ou en situation de handicap et qui est venu remplacer l'ancien dispositif d'amélioration de l'habitat. Le rapport indique seul un tiers des dossiers retenus par l'Etat est éligible aux critères départementaux. Nous souhaitons bien sûr savoir si vous comptez revoir les critères afin de permettre à ce dispositif plutôt de se développer. Nous l'espérons en tous cas. Monsieur le Président, mes Chers collègues, je ne serai pas plus longue pour cette deuxième décision modificative qui s'inscrit dans la logique du budget primitif et donc nous nous y opposerons. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Vos propos ne me surprennent pas. Simplement, ce que je peux me permettre en toute humilité c'est que vous n'analysez pas correctement ce que fait l'équipe pluridisciplinaire supra MDS, par rapport au RSA, vous êtes toujours en train de parler de la fraude, mais en fait, les dossiers que nous revoyons, ce n'est pas du tout la fraude. C'est, le chiffre vous donnera Laurence tout à l'heure, c'est ce sur quoi nous mettons l'accent. C'était sur le manque d'accompagnement et sur l'accompagnement que nous faisons maintenant. C'est complètement différent. Ça, ce point, la vérité, c'est celle-ci. Ce n'est pas un problème de fraudeurs. C'est trop réducteur votre discours. C'est le problème qu'avant les gens n'étaient pas accompagnés et que certains restaient malheureusement sur le carreau, si je puis dire, parce que c'était clairement une défaillance. Et c'est ce sur quoi, je veux absolument que nous réagissions. Je laisserai la parole à Laurence après. Sur d'autres points, je suis quand même un peu surpris, que vous ayez cette vision de la reprise économique, mais ce que nous faisons y contribue. Et je souhaite d'ailleurs, que les lois que vous avez votées ou contribué à supporter, qui nous enlève ce levier économique, moi je souhaite le garder, et qu'au contraire on puisse au travers de l'agence d'attractivité de l'agence d'aide, de soutien et d'ingénierie aux Collectivités et du Conseil stratégique de développement, je rappelle que nous sommes le premier Département de France à créer ce Conseil stratégique qui repose sur quoi ? Associer les grands acteurs

économiques, les représentants syndicaux et autres des fédérations professionnelles pour justement dynamiser notre économie. Et je pense d'ailleurs, que ce qui pouvait être fait avant, et ce n'est pas lié à l'exécutif que vous représentez, c'était même avant, qu'on a failli dans ce domaine-là et que quand je vois que Nestlé va partir chez mon ami Santini à Issy-les-Moulineaux, 1250 emplois. Je crois que véritablement cela doit nous interroger. Quand dans le même temps on voit que Safran au niveau de ses écoles de formation sont parties à Corbeil, alors qu'elles auraient pu être chez nous à Villaroche, ça m'interroge. Donc mon souhait, c'est que nous soyons sur ces terrains-là, et on commence à l'être et que la reprise dans notre Département, elle passe et elle va passer de plus en plus par cette agence d'attractivité. Et que l'on encourage, je tiens à le dire quand même, l'avenir de Seine-et-Marne c'est, sur ce qu'on pourra y faire en interne, pour peser en externe. Je tiens quand même à le dire parce que je n'ai pas senti un franc soutien pour tout cela. Et peut-être que je n'ai pas envie de me conforter derrière une loi scélérate. La loi NOTRe est une loi scélérate, c'est tout. Elle éloigne la proximité et très franchement et je le dis pourtant pour le coup, le Conseil régional fait partie de la même famille politique et le Conseil régional est lointain. Les vice-Présidences ne connaissent pas le territoire. On le voit bien sur différents sujets, où tout le monde se mobilise, seine-et-marnais, mais pas tellement à d'autres niveaux. Voilà ce que je voulais dire. Donc on a des différences et je les assume, simplement, je vois que le cap que nous avons imprimé, il me paraît conforme aux attentes des seine-et-marnais qu'il s'agisse des élus locaux, qu'il s'agisse du monde de l'entreprise et qu'il s'agisse des seine-et-marnais eux-mêmes. J'ai plein de retours positifs sur nos routes, sur ce qu'on fait dans les collectivités, alors il reste à faire, oui. Le problème de la désertification médicale, 94^{ème} Département, ça s'est un problème très difficile, qui passe par quoi ? Qui passe par un secteur qu'on a abandonné qui est le secteur du Schéma Régional des Formations qui a quinze ans, qui est obsolète.

On vient de perdre un très gros marché, je ne dirai pas le nom, en compteur intelligent qui est parti de chez nous parce qu'on n'a pas de formation de métrologie. Voilà. Gros dossier sur lequel j'ai mobilisé avec Yves JEGO, LVMH et Hermès à Montereau. Ben oui, c'est parti d'une tannerie d'un savoir-faire, d'un artisanat seine-et-marnais très fort, mais qui connaît aussi ses limites et qui veulent développer. Le luxe, c'est un produit très français, mais derrière, il n'y a pas la main-d'œuvre qualifiée, ni le savoir-faire pour le développer. Là là-dessus, il faut que l'on se réveille et que, et c'est, - il est parti, mais -, c'était une des premières missions que j'ai donnée à Arnaud GUILLEMIN, d'identifier territoire par territoire les carences qui manquent, en lien avec un savoir-faire historique ou pas d'ailleurs, pour développer des secteurs qui sont porteurs. Dernier exemple parce que je ne veux pas me faire très long je travaille actuellement pour retrouver des liens et des supports à Londres pour la problématique du Brexit, parce que je pense qu'un certain nombre de grand groupe ou autre qui sont en train de s'interroger pour revenir sur l'Ile-de-France et je pense entre autres au site de la chocolaterie Menier, il faudra que ce soit quelqu'un qui a les reins solides pour reprendre tout ça et se développer. Et là aussi l'Agence d'attractivité, avec l'aide de Jean-Louis et la cellule européenne que nous avons créée, je pense qu'on a quelque chose à aller chercher à Londres, dans le cadre de cette révolution que va entraîner le Brexit. Et ça, même si on nous enlève le droit de le faire, il faut qu'on le fasse quand même. Ça c'est très très important. Alors c'est un travail dans l'ombre, qui n'apparaît pas, mais qui forcément aura des conséquences sociales, positives pour nos seine-et-marnais, si on est capable de créer de l'emploi, d'améliorer les mobilités et autres. Voilà. Laurence.

Mme PICARD. Ce sera très court. C'est juste un extrait du tableau de bord du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Je vais juste vous donner deux chiffres. Ce tableau de bord ne me quitte pas. Sur les 30 220 bénéficiaires qui sont soumis à droit et devoir, je vous rappelle qu'il y en avait 10 000 sans référents, et 3000 radiés pôle emploi. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 471 qui ne sont pas orientés. Les autres sont soit orientés, soit en cours d'orientation. Ça c'est quand même un chiffre qui je pense est très parlant.

M. LE PRÉSIDENT. C'est de l'humain. Jean-Louis.

M. THIÉRIOT. Je voulais simplement revenir sur le grief que j'ai entendu où il est fait apparemment grief à notre budget de chercher à désendetter le Département et on nous a même dit que c'était un désendettement idéologique. Alors je vais vous dire, il n'y a rien d'idéologique là-dedans. Il y a simplement une réflexion de l'intérêt de notre Département et de ce que coûte l'emprunt. Il faut avoir à l'esprit quelques remarques de bon sens et que je me vois obligé de rappeler pour qu'on ait tous, la même réflexion.

De l'emprunt de toute façon, c'est du capital qu'il faut rembourser, c'est de la dépense différée, donc ça veut dire qu'il y aura le capital à rembourser, la deuxième chose et c'est l'aspect le plus important pour lequel le désendettement est important, c'est que les intérêts, même faibles, même avec les taux bas que l'on a aujourd'hui représentent une charge très lourde. Et si les 46 millions d'endettement auxquels nous avons eu recours cette année, ça représente en intérêt global, 6 à 7 millions d'euros.

En clair, si on choisit de recourir à la dette pour 46 millions de plus, plutôt que de recourir à l'auto-financement, c'est 6 à 7 millions d'euros qu'on dépense. Donc en trois ans qu'on n'aurait pas fait ces économies, on finance un nouveau Collège. Donc oui, le désendettement, c'est de l'investissement utile pour le Département, n'oubliez pas ce chiffre, parce que pour moi, il est important et c'est ce qui guide notre action, une politique de désendettement, c'est un collège de plus tous les trois ans.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, alors là il faut que nous votions. Je pense que vous avez sur vos pupitres, - enfin j'espère -, les amendements qui ont été sollicités, qui sont tous, je dirai, tout à fait, nécessaires. Donc y a-t-il des pouvoirs ? Oui, alors il faut nous les donner Sophie.

Mme PIEDELOUP. Monsieur Vincent EBLE a donné pouvoir à Madame Julie GOBERT, Madame Isoline MILLOT a donné pouvoir à Monsieur Bernard COZIC, Madame Béatrice RUCHETON a donné pouvoir à Madame Isabelle RECIO, Madame Geneviève SERT a donné pouvoir à Monsieur Ugo PEZZETTA, Monsieur Sinclair VOURIOT a donné pouvoir à Madame Martine BULLOT

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'erreurs, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc voilà le vote est assez clair.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 1/02. C'est le rapport annuel sur le développement durable. Yves JAUNAUX a la parole.

M. JAUNAUX. Oui Président, c'est un rapport important, puisque ça fait la synthèse de 2017, avec trois types d'enjeux : des enjeux environnementaux qui comprennent, notamment le plan climat énergie départemental, avec la situation énergétique des émissions de gaz à effet de serre en Seine-et-Marne, ainsi que la facture énergétique globale. L'action du Département pour agir sur le territoire avec un focus sur la méthanisation sur le territoire qui devrait faire l'objet d'une priorité en 2018. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'Administration et les actions pour les réduire. La prévention et la gestion des déchets du Département et la préservation du cadre de vie du territoire. L'élaboration du schéma de gestion et de prévention des déchets du Département. La lutte contre les dépôts sauvages. L'action du Département dans l'élaboration du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets. Enfin, le plan départemental de l'eau, signé le 3 octobre 2017. Et la politique renouvelée des espaces naturels sensibles autour de la valorisation des ENS départementaux. Le deuxième type d'enjeux, ce sont les enjeux sociaux et humains et de développement du territoire en matière de cohésion et de solidarité entre les territoires, c'est l'élaboration du livre blanc. Les premiers résultats de la nouvelle politique contractuelle départementale et du dispositif de bonification de la subvention départementale pour les CID. La mobilité des Seine-et-Marnais avec le schéma directeur d'accessibilité. En matière de cohésion sociale, solidarité et développement humain, c'est l'éducation au développement durable dans les collèges avec le concours « *collège nature* ». Les sports, loisirs et nature. L'amélioration de l'habitat avec le nouveau dispositif de soutien aux personnes âgées et handicapées. La lutte contre la désertification et la politique du Juste droit.

Enfin, pour les enjeux économiques, la responsabilité sociale et environnementale renforcée dans la commande publique. Les modes de consommation modernisés et responsables de l'Administration. La démarche d'attractivité économique du Territoire avec la création d'une agence d'attractivité. Enfin, le développement de filières d'approvisionnement en produits locaux avec la future plateforme seine-et-marnaise de regroupement, de transformation et de conditionnement des produits agricoles, en direction des collèges.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves. En fait, on me dit que ce n'est pas seulement informatif, mais qu'il faut le voter. Donc je me range à cette discipline, donc je vais donner la parole à Julie GOBERT qui la sollicite.

Mme GOBERT. Je vous remercie. Monsieur le Président, Chers Collègues. Ces rapports annuels sont toujours intéressants pour faire le bilan de l'ensemble des politiques publiques qui sont menées sur le développement durable et qui sont transversales, et les amender pour les adapter au mieux aux réalités. Je note une amélioration du bilan global des émissions des gaz à effet de serre, comme nous l'a souligné notre collègue sur la période 2013, 2016. C'est particulièrement vrai pour le parc automobile, où on constate que les choix, que nous avons intégrés au PDA, ont eu des effets très positifs. Et d'ailleurs, où en est le renouvellement de ce PDA, puisque vous aviez déjà annoncé dans le rapport de l'année dernière que vous vouliez le remettre à l'ordre du jour ? Nous souhaiterions connaître le calendrier en la matière.

Plus généralement, nous aimerions comme cela avait été dit à propos d'une motion sur la fermeture des voies sur berge, un vrai dialogue sur la question entre groupes, puisqu'il s'agit d'une première inégalité environnementale auxquelles est confronté notre territoire et nos populations. Et vous l'avez déjà souligné.

Les transports à la personne représentent 33 % des émanations de gaz à effet de serre en Seine-et-Marne. Les transports publics, - nous l'avons déjà dit au cours de nos interventions respectives sur le DOB et la DM -, sont un enjeu considérable pour notre territoire, même s'il ne compensera pas totalement l'usage de la voiture. Mais dommage que les premières décisions

que vous ayez prises soient en contradiction avec cet enjeu, en ce qui concerne les transports scolaires et le financement des lignes locales.

Sur un autre point, qui a également été souligné. Il y a un enjeu fort de l'utilisation de nos ressources, par le biais des carrières, par d'autres territoires, Paris, Grand-Paris et l'usage de notre foncier pour nous retourner ses déchets. Ça fait l'objet dans le cadre de ce rapport d'un ensemble de paragraphes. Mais là encore, nous avons déjà dit ici, à plusieurs reprises, tous les enjeux d'innovation et d'action, en chœur avec vous. Nous regrettons de ne pas être associés à cette réflexion de manière plus fine et nous espérons, comme vous, que la structuration de la future Métropole aux limites régionales, évidemment, et non regroupement des collectivités territoriales les plus riches de notre région, puisse être un moyen de penser la gouvernance sur les déchets et de pouvoir avoir, réellement voix au débat et que les décisions qui sont prises en termes d'aménagements sur Paris et la Première Couronne n'impactent pas directement notre Département. Parce que c'est là, la deuxième grande inégalité environnementale de notre territoire. Pour autant, on s'interroge dans le rapport sur les perspectives que vous avez de remblayage de certains sites, car l'inertie de certains déchets nous interroge et cela demandera des études relativement approfondies. Pour conclure, ce rapport présente des éléments intéressants, c'est indéniable, mais nous considérons que la politique départementale qui priorise les routes, l'agriculture et une vision, souvent, très patrimoniale de l'environnement obèrent un petit peu les objectifs que nous pourrions avoir ensemble.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, je partage énormément de choses que vous avez dites. Mais je veux les resituer dans leur chronologie. J'ai été beaucoup critiqué, je suis encore sur la bataille que je mène pour les déchets inertes issus du Grand-Paris. Simplement, l'étude fine du dossier que j'ai repris montre que les autorisations de plateformes en Seine-et-Marne données par l'Etat, l'ont été pas sous ma responsabilité. Que donc elles sont là. Elles ont été créées, les buttes ont été montées, les collines ont été faites. Bon, et il se trouve qu'intervient maintenant la politique des grands travaux de la société du Grand-Paris, mais aussi... J'hérite d'un dossier très difficile, sur lequel je travaille énormément. J'ai d'ailleurs rencontré le Préfet de région Michel CADEAU sur ce sujet, il y dix jours. Ce n'est pas simple. Je regrette d'ailleurs qu'à l'époque l'exécutif départemental ne se soit pas plus mobilisé sur les autorisations données à tour de bras par les Préfets successifs. C'est comme ça. Il y en a d'autres qui sont en prévision et d'ailleurs je suis monté très clairement au créneau surtout qu'il n'y a pas de filière, en fait. Les autorisations sont données pour profiter avec des entreprises que je respecte, mais qui sont très clairement dans un schéma privé aux entreprises. Tout cela n'arrive pas par hélicoptère, ça arrive essentiellement par camions puisque le déficit de transport par le fluvial et encore plus par le ferré est tel que l'essentiel se fait par des norias de camions et je le vis sur deux grands sites qui sont sur mon Canton, donc je connais bien le sujet. Lorsque nous avons réuni les entreprises, elles-mêmes nous ont dit que 40 % de ce qui venait du sous-sol parisien ou autour pouvaient être recyclés et cependant ont été enfouis. Ce qui pose un véritable problème, donc. Et quand on a dans le même temps, je parlais d'informations, mais en plus vous connaissez bien la visite qu'on a fait et j'y suis retourné, IFSTTAR la grande école de la route de demain et de la route innovante à Descartes qui eux-mêmes nous disent que la majorité des sablons et des mâchefers pourraient constituer des sous-bassement de voirie, voire de grands parkings, voire de pistes d'aéroport, tout cela est resté lettre morte et ça n'avance pas beaucoup. Dans le même temps – c'est un peu comme la plateforme pour les circuits courts d'ailleurs, mais vous pourrez en parler avec Olivier – on voit apparaître des ennemis, des gens qui sont en contrepoint de ce qu'on souhaite voir évoluer. Eh bien, c'est tout le lobby des carrières et des sablières, parce qu'évidemment si on consomme 40 % de ce qui nous est amené, c'est 40 % de moins qui ne sortiront pas des carrières et des sablières seine-et-marnaises. Donc vous vous doutez bien que j'ai des réactions assez fortes d'entreprises et, Dieu sait, si elles sont structurées en Seine-et-Marne par rapport à cela. Ce qui est quelque chose que peut-être j'avais sous-évalué, je le reconnais vraiment. C'est une vraie bataille, dans le même temps et Claude LASHERMES le

sait, les centaines de millions, que l'on a mis sur notre réseau routier, même certaines voies départementales sont tellement empruntées par des norias de 40 tonnes qui nous amènent et qui ressortent avec et que l'orniérage commence à se faire. Donc, il faut qu'on axe vers une filière avec une taxe à l'essieu, avec quelque chose, où on y retrouve son compte et où, on ait une vraie étude de traçabilité de ce qu'on enfouit. A l'heure d'aujourd'hui, ce n'est pas fait. Quelles seront les conséquences sur les nappes phréatiques par exemple, bien malin qui peut le dire. Il sera peut-être trop tard, lorsque ça deviendra un danger. Donc moi je vous rejoins, simplement, je pense et c'est le sens de l'agence d'attractivité, c'est le sens du livre blanc, je pense que mes prédécesseurs n'ont pas eu cette vision d'anticipation par rapport à la position et les réserves foncières que nous avons, - sans parler de la consommation des terres agricoles -, et que l'on a une situation de fait où nous sommes le Département qui va recevoir 80, 85 % des déchets inertes ou pas d'ailleurs de la construction du Grand-Paris, que ce soit le Grand-Paris express, mais que ce soit aussi les grands projets immobiliers. Parce qu'il y a tout cela. Donc je vous rejoins totalement je prends en compte le souhait de plus vous associer, on va voir. Simplement pour le moment, je dois dire que très clairement la balle est dans le cadre de l'Etat qui est autiste dans ce domaine-là et où, je le redis, mais vous devez le savoir, un tunnelier, c'est 400 tonnes par jour extraites. Et que donc sur ces 400 tonnes il y en a 80 % qui viennent chez nous. Donc je vous remercie de votre intervention, je la rejoins sur plein de plans. Simplement, on hérite d'une situation qui est très difficile et qui à mon avis contrairement à ce que j'ai pu entendre est le fruit d'une gestion privée de quelque chose qui devrait être gérée sur le plan public. Je passe la parole à celles et ceux qui veulent la prendre. Donc on doit voter sur ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient avec les pouvoirs, oui ? Eh donc, il est adopté, moins les abstentions de l'opposition.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. 1/03. Il s'agit de la convention de partenariat entre le Département et l'association Seine-et-Marne environnement

M. JAUNAUX. Oui, il s'agit de renouveler notre partenariat avec Seine-et-Marne environnement, courte durée qui est appliquée jusqu'au 30 juin 2018 qui s'explique par l'intégration de la structure au GIP. Alors, on nous rappelle, ce que Seine-et-Marne environnement contribue pour la politique départementale qui fait l'objet de fiches thématiques que vous pouvez lire dans cette convention de partenariat. Cette convention de partenariat contribuera au financement du fonctionnement général du SEM par le versement d'une subvention de fonctionnement et des actions relatives des espaces naturels sensibles et du patrimoine naturel. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. La commission des Finances, c'est Céline.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des prises de parole sur ce dossier assez simple. Donc je soumetts aux votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous en remercie.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. 1/04. C'est le dispositif départemental d'aide aux MAEC biodiversité et c'est Olivier LAVENKA qui nous en parle.

M. LAVENKA. Oui. Merci Président. Très rapidement, deux points dans cette délibération. Tout d'abord vous savez que dans sa politique d'aide au titre des MAEC, - mesures agro-environnementales et climatiques -, le Département subventionne un grand nombre de mesures. Vous les avez, annexées à la délibération dans un tableau synthétique. Sur une mesure spécifique, et c'est l'enjeu de cette délibération qui est une mesure dite COUVER06 qui concerne la création et l'entretien de couvert herbacé avec ou sans fertilisation d'ailleurs, pour être tout à fait précis. La Région Ile-de-France qui est pilote en la matière a décidé de revaloriser considérablement des aides apportées aux exploitants qui s'engagent dans ce type de mesures. En la portant à 412 euros par an et par habitant. Le Département avait soutenu cette demande de la Région dans le cadre du PDR, on vous propose de l'acter. Je vous rappelle que le financement des MAEC, c'est trois partenaires le FEDER à 75 % maximum, la Région Ile-de-France qui est pilote et le Département. Le Département ayant été moteur en son temps sur ce dispositif dans cinq territoires prioritaires, que nous continuons évidemment à soutenir, nous aurons à nous déterminer dans quelques mois sur la suite que nous donnons à cette politique, puisque la Région vient de décider et nous en sommes très heureux d'intervenir au titre des MAEC sur l'ensemble du territoire départemental. Donc le Département aura en son temps à prendre une décision stratégique importante. Est-ce qu'on continue à se concentrer sur les cinq territoires prioritaires ou est-ce qu'on élargit notre champ d'intervention. Ça, c'est le premier objet de la délibération. Le second, c'est de vous proposer d'aider une exploitation qui était déjà engagée en MAEC. C'est une exploitation qui est la SCEA du Parc dans le Gatinais. Donc dans un des territoires prioritaires que nous aidons, de l'aider davantage puisque nous ne voulons pas la pénaliser. Elle s'était engagée avant que la Région décide cette revalorisation de la mesure COUVER06. Donc, en quelque sorte, nous l'alignons sur les bénéficiaires que peuvent apporter cette revalorisation et nous augmentons le montant de l'aide départementale spécifiquement pour cette exploitation. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Je soumetts donc cette évolution de ce dispositif à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? L'évolution est adoptée. Je vous en remercie.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. 1/05, la lutte antivectorielle contre le « Tigre », moustique. C'est Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui Président. Nous pensions ne pas être impliqués puisqu'en 2016, nous ne faisons pas partie des 31 Départements impliqués, mais en 2015, le Val-de-Marne a connu cette implication. Et donc après plusieurs mois de négociations, la solution la plus opportune envisagée par les Départements de Haute-Seine, Val d'Oise, Yvelines, Essonne et Seine-et-Marne est de confier à l'entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ) et les missions de lutttes antivectorielles. Et donc cet engagement se traduit par une Convention bipartite entre ELIZ et le Département, une convention cadre d'engagement solidaire entre les cinq Départements. Notre implication financière consiste en une cotisation proratisée de 5 200 euros et une subvention d'équipement de 8200 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci Yves. Les Finances Céline.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Donc je sou mets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien « Tigre » adopté.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. 1/06, l'institution d'une commission communale d'aménagement foncier et ça concerne Mitry-Mory. Olivier.

M. LAVENKA. Oui. Merci Monsieur le Président. Vous savez que l'élément déclenchant cette délibération, c'est le projet très important qui a fait encore couler beaucoup d'encre tout récemment de liaison ferroviaire CDG express. Ce projet, vous le disiez Monsieur le Président, sur la Commune de Mitry, devrait entraîner l'expropriation de plus de 30 hectares de terres agricoles. C'est la raison pour laquelle est instituée cette commission communale d'aménagement foncier suite à l'avis favorable qui a été donné par la Commission départementale d'aménagement foncier. Je vous rappelle la composition de cette commission. Elle est composée d'exploitants agricoles, de propriétaires fonciers, d'élus municipaux, d'un conseiller départemental. Il reviendra au Conseil départemental de désigner un membre pour siéger dans cette commission très importante. Vous rappelez, enfin, que nous instaurons cette commission dans une forme de compétences liées, nous n'avons pas le choix de ne pas l'instaurer. Cela ne préjuge en rien la position du Département sur le fond, notamment sur le tracé, sur l'opportunité de ce chantier qui je vous le rappelle ces derniers jours a fait l'objet d'une accélération très puissante puisque l'Etat a décidé de financer à 100 % par un montage très nouveau, l'intégralité de financement de cette liaison. Et évidemment, on a une forme d'inquiétude puisque ça pourrait retarder d'autres projets très structurants pour l'Ile-de-France et particulièrement pour la Seine-et-Marne. Mais l'objet de cette délibération, c'est d'instituer la Commission communale d'aménagement foncier.

M. LE PRÉSIDENT. Elle me paraît très importante cette commission. Vous savez mon point de vue, et je le redis à Ile-de-France mobilité chaque fois que nécessaire. CDG express c'est bien mais ça sera au moins 25 euros le ticket. Et ça ne saurait être une réponse pour les seine-et-marnais ou même au-delà qui viennent travailler sur Paris ou même sur la première couronne. Et ça ne saurait être non plus une réponse qui pourrait aboutir à sabrer la ligne 17. Donc, là aussi, beaucoup se batte et je les salue et il faut que nous le fassions. D'autant plus que ça paraît complètement incohérent avec ce que les mêmes gouvernants vont imposer comme développement sur ce secteur. La nouvelle piste de Roissy, le terminal 4, 30 millions de passagers de plus, le développement autour de Mitry. Tout cela, il faudra bien le désenclaver et ce n'est pas le CDG express qui y répondra. Donc aujourd'hui, nous n'allons pas procéder au choix du conseiller ou de la conseillère départementale qui sera là-dedans. Simplement, il faut qu'on introduise notre décision pour l'institution communale d'aménagement foncier. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Oui, je donne la parole à Marianne, pardon.

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président. Evidemment, pour le coup je suis directement concernée. Je suis adjointe à l'aménagement de Mitry Mory. Mais vous connaissez ma position sur ce dossier. En effet, ce qu'a dit Olivier LAVENKA est important. 1,7 milliard que l'Etat va prêter puisque que, quand même c'est assez savoureux, compte-tenu de l'aversion des prêteurs aux risques trafic. Je rappelle 20 000 envisagés sur ce CDG express par jour alors que le RER B c'est 600 000 dans sa partie nord et qu'on en connaît les difficultés quotidiennes, comme hélas d'autres lignes de RER. Donc, compte-tenu de l'aversion des prêteurs aux risques trafic et du montant de la dette à lever, l'Etat s'engage à verser irrévocablement aux concessionnaires une somme égale à 100 % du service de la dette sur cette période. Donc jusqu'au moins 2030, de 2024 qui est censée être la mise en service, jusqu'à 2030, l'Etat assurera le risque et qui sait ce qui se passera après, alors qu'il avait été convenu, enfin c'était l'objet d'ailleurs de l'enquête publique, ce montage financier juridique qui était censé ne pas mettre un sou public.

M. LAVENKA. Autre temps autre mœurs.

Mme MARGATÉ. Et là ce projet réuni beaucoup de sensibilité politique différente et je le regrette parce qu'il a été soutenu. Beaucoup se sont engagés et c'est, on l'a dit ici déjà, c'est une hérésie dans l'aménagement et le développement de notre secteur. Donc, en effet cette

commission communale doit être créée, elle permettra peut-être d'avoir des informations qui n'ont jamais été données d'ailleurs, sur la question agricole de foncier dans ce secteur. Je l'ai dit, mais je le redis là que je souhaitais, si vous en êtes d'accord, être la conseillère départementale qui vous représente au sein de cette commission. Je sais que ce sera désigné le temps venu et on pourra en rediscuter si vous le souhaitez. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, simplement ce que je veux dire, c'est que là aussi, on voit l'écoute qu'ont nos gouvernants pour les élus locaux. Il n'a jamais été question lors de cette présentation à Ile-de-France mobilité ou à des réunions sur le territoire vue côté gouvernement et Président de la République qui ont changé, de mettre en balance le CDG express et la ligne 17. C'est ce qui arrive maintenant mais je pense que si cela avait été instruit comme cela au départ, je ne pense pas que les choses se soient passées de la même façon. Et c'est là où je doute un peu de l'honnêteté de certains dans cette démarche, y compris dans toutes les familles politiques, je vous rejoins et là-dedans, on voit aussi notre faiblesse par rapport à des grands élus de l'actuelle Métropole voire de Madame le Maire de Paris. Je pense qu'il faut quand même se dire les choses très clairement. Voilà. Il faut que nous votions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? He bien, il est voté.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. 1/07. Aménagement 77 et son Bilan 2016. Et c'est Jérôme GUYARD qui va nous en parler. Jérôme a la parole.

M. GUYARD. Oui Monsieur le Président. Il s'agit donc conformément aux articles des codes généraux des Collectivités territoriales de valider le rapport de cette SEM aujourd'hui sur les grandes masses. Moi, vous vouliez que je vous lise le rapport d'activité... Le rapport d'activité et le rapport de gestion. Ce qui pourrait prendre un peu de temps. Sur les résultats 2016, il est vrai que ça fait déjà presque un an. L'examen des comptes fait apparaître les éléments qui sont dans cette note de synthèse. Donc, des produits d'exploitation qui s'élèvent à un peu plus de 2,066 millions contre 1,718 millions en 2015. Des charges courantes d'exploitation qui s'élèvent à 2,073 millions contre 1,561 millions en 2015 et des résultats d'exploitation qui sont positifs de 93 000 contre un déficit de 567 000 en 2015. Mais, en 2015, il y avait eu une prise de provision pour risque avec de 650 000 euros et donc on a fait une reprise de provision dès 2016 et en 2017 on fera la deuxième reprise puisque le dossier, à première vue, se solde positivement et j'en profite pour remercier tous les acteurs qui ont participé à régler ce dossier qui tardait un peu. Le résultat financier lui s'élève à - 301 000, contre 28 000 en 2015, mais cela s'explique, principalement par la provision sur des filiales de la SEM qui sont sur le golf qui a un résultat négatif dû aux inondations de juin 2016, avec une fermeture forcée pendant plusieurs semaines. Donc il a fallu abonder pour équilibrer tout cela. Et puis, de sa filiale IE77 une situation qui était vraiment très très dégradée, mais qui s'améliore progressivement et c'est d'ailleurs salué par les autres actionnaires d'IE77, puisque la vente programmée du bâtiment des bureaux de Provins, qu'on a restructuré tout ça, et un taux de remplissage maintenant en location qui avoisine les 95 %. Donc maintenant, on est en situation de résilier cet actif afin d'épurer un peu les comptes. Voilà le résultat exceptionnel. Donc, il n'y a pas eu de mouvement en 2016. Et compte-tenu de l'ensemble de ces mouvements, le résultat net s'élève à - 208 000 avec un rappel de - 425 000, un peu plus de 425 000 en 2015. Vous avez le résultat des cinq derniers exercices qui est important de regarder parce que tout le monde sait que sur de l'aménagement, le travail d'aujourd'hui, c'est dans trois quatre ans, qu'on en touche les fruits. On peut déjà annoncer, étant dans les comptes 2017, ils seront beaucoup plus stabilisés et améliorés en fin d'année. D'ailleurs, nous avons une prévision et on a fait à notre dernier CA, un projet de perspectives de développement sur les trois quatre ans à venir, validé par les Conseillers départementaux présents, et que je remercie d'ailleurs de leur présence sur un développement de cette SEM, sur un développement de tout le territoire, toute les franges, que ce soit de la friche industrielle, du logement social et on n'ira pas seulement là où personne ne veut aller. Il faut aussi qu'on aille un petit peu partout, c'est le Rôle d'une SEM et je crois que c'est un très bel outil qu'il nous faut développer. Et c'est pour cela d'ailleurs que nous nous inscrivons très positivement dans le GIP ainsi créé. Je crois que cette structure peut vraiment amener, par son professionnalisme, par son expertise de ses salariés, que ce soit sur tous domaines de compétence, maîtrise d'ouvrage, étude, étude d'impact, bref sur tous les éléments d'aménagement d'une SEM et qu'elle doit sur son territoire pouvoir s'associer et là c'est un grand débat, avec des SPL et autres, pour être un outil efficace au sein du Département. Voilà en gros, avec un petit peu de retard. 2016 est déjà le passé, mais en disant que les perspectives 2017 devraient amener un rapport plus consolidé en termes de rapport financier. Voilà ce que je veux dire sur ce rapport sauf en faire une lecture. Et vous avez beaucoup dans le rapport, si vous le souhaitez, j'ai toute la liste de toutes les actions qui ont été menées sur tous les territoires. Mais je vous en fais grâce sur ce temps de parole. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jérôme, moi je veux saluer les efforts qui sont faits, y compris par toi-même Directeur présent. Et dire effectivement l'importance qu'Aménagement 77 va jouer dans le rôle de préfiguration de l'ingénierie territoriale qu'on va mettre en place. Ça me paraît important. Et au niveau des EPCI, mais aussi au niveau des

Communes, qu'on ait une approche concertée de l'aménagement du territoire seine-et-marnais pour qu'il y ait une cohérence qui s'établisse. Céline pour les Finances.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Avis conforme. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Et bien, il est adopté.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 3/01. C'est le contournement Est de Roissy. Ça concerne les Communes de Comrans, Le Mesnil-Amelot, Mauregard et Épiiais-les-Louvres. Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Alors, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, lors de la séance du 28 septembre dernier, notre Assemblée avait approuvé le protocole d'accord relatif au financement de l'aménagement complet du contournement Est de Roissy sur la francilienne entre l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département du Val d'Oise, notre Département et la Communauté d'Agglomération, Roissy-Pays de France. Aujourd'hui, ce contournement qui concerne la RN104 et la future A104, sous maîtrise d'ouvrage d'Etat consiste à créer une liaison à deux fois deux voies, entre l'A1 et l'échangeur RN2, RD212, accompagné de l'aménagement d'un échangeur d'accès à l'Est de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, d'un diffuseur au Sud de la Commune du Mesnil-Amelot et de l'échangeur A1-RN104 au Nord de l'aéroport. Alors, aujourd'hui il nous est demandé aux Départements d'autoriser l'Etat à réaliser les travaux situés sur son domaine public routier. Une convention entre le Département et l'Etat définit les modalités de réalisation, de financement, le transfert des emprises foncières, ainsi que toutes les modalités d'entretien ultérieurs. Vous avez l'ensemble des informations dans la note et je vous rappelle que cette information est surtout pour favoriser l'ambition économique du territoire du Grand Roissy, accompagner l'augmentation du nombre de déplacements et également participer à l'attractivité de la Région Ile-de-France, tout en réduisant la congestion routière. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Xavier. Moi, ce que je souhaiterais dire sur ce sujet c'est que, là aussi, on peut être inquiet de la confiance, qu'on peut attribuer à l'Etat et à nos gouvernants actuels. Il ne faudrait pas que se réédite le scénario CDG express ligne 17. Je m'explique. Après la clause de revoyure du CPER, signé en février 2017, entre l'Etat et la Région, comme toujours, comme il manque 5 millions pour boucler, on est venu, c'est un peu comme l'électrification du Paris III ou le Grand canal, on est venu frapper à notre porte. Moi, au départ, on ne peut qu'être d'accord que cette clause d'accord de bouclage de la 104 s'impose, sauf qu'il ne faudrait pas que – je l'ai dit très clairement au conseiller du Président de la République et à Michel CADEAU, le Préfet de Région –, il ne faudrait pas que maintenant, dans une nouvelle définition d'un périmètre métropolitain, on nous dise que Roissy quitte la Seine-et-Marne, parce que là, on serait vraiment les dindons de la farce. Donc, c'est le vrai problème qui est à nous, et ça rejoint le barreau RN2, RN3 enfin ce qu'on veut faire sur ce territoire et ces éléments financiers-là sont nécessaires pour résoudre vraiment des problèmes qui pénalisent les habitants de ces territoires, mais aussi, ceux qui doivent le traverser. Mais là aussi, les choses ne sont pas arrêtées. C'est-à-dire que, quand on aura donné nos 5 millions, on nous dira circulez, il n'y a plus rien à voir, tout le reste ne vous revient pas, ça rentre dans une Métropole, où vous n'êtes pas. Mais, j'espère que les jours prochains, ou les mois prochains, puisque la Conférence des territoires Ile-de-France, puisqu'il y en aura deux. Il y aura une conférence des territoires Ile-de-France, préalable à la Conférence des territoires nationaux, est sans arrêt décalée. C'est un peu comme le remaniement du Gouvernement, on nous annonce des dates et puis d'autres et d'autres. Je laisse la parole à Bernard qui la demande.

M. CORNEILLE. Oui, Merci Monsieur le Président. Tout à l'heure en réponse aux interventions relatives à la décision modificative ou lors du DOB, vous avez eu une formule en disant, nous sommes d'accord sur rien. Vous l'avez dit. C'était dans le débat. Vous vous êtes peut-être laissé emporter par le flot du débat. Je ne crois pas que nous ne soyons d'accord sur rien et d'ailleurs, chaque fois, lors de ces séances, vous voyez bien que majorité, opposition votent les mêmes mémoires lorsque nous considérons que ça va dans le bon sens. Mais dans ce cas précis, nous sommes pleinement d'accord. D'accord qu'il faille réaliser bien sûr, la liaison nécessaire attendue. Regrettez quand même, que le Département doive y participer alors que c'est une compétence Etat. Mais nous sommes inquiets comme vous par rapport à ce qu'il

semble se préparer, nous sommes dans beaucoup d'incertitudes. S'agissant de la Métropole, si vous voyez le dossier qu'a présenté le parisien dans son édition de ce jour, il est question de la proposition numéro 3, la Métropole tentaculaire qui, si elle se réalise, va priver notre Département de la plupart de ses richesses puisque les Communes qui seraient sur l'aéroport, c'est-à-dire, le Mesnil-Amelot, Mauregard, Mitry Mory et Compans, Communes seine-et-marnaises, seraient rattachées à la Métropole et le reste du Département, sauf Melun Sénart, - parce qu'il n'y a pas que ça, il y a d'autres kidnappings qui se préparent -, en seraient exclues. Donc la majorité du Département serait considérablement appauvrie, si c'était, ce qui se faisait. J'espère que c'est, ce qui ne se fera pas. Et la proposition qui est la vôtre, - et peut-être faudrait-il avoir un débat à un moment là-dessus -, c'est-à-dire que la Métropole, ce soit finalement la Région Ile-de-France, c'est-à-dire la proposition numéro 2, je crois dans le dossier du parisien. Je partage, parce que le Département serait conservé comme ça. Donc oui, bien sûr, un contournement Est de Roissy, mais peut-être qu'on risque d'être cocu, excusez-moi l'expression en mettant cinq millions et en voyant les retombées tombées dans la Métropole et échapper au Département. Donc je pense qu'il faut véritablement en parler et afficher une unité et un accord parfait là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. C'est vrai que l'on s'interroge. Ça m'interroge beaucoup de savoir s'il faut voter cela. Dans le même temps c'est montrer qu'on n'apporte pas notre contribution au reste. Je suis partagé là-dessus, très partagé, parce qu'en même temps, les discussions au plus haut niveau, que l'on peut avoir, montrent que l'État est exsangue, la Région et les seuls qui ont encore un peu d'argent sont les Départements et particulièrement le Nôtre. Qu'il s'agisse des Jeux Olympiques, qu'il s'agisse éventuellement de l'expo universelle, même si elle ne sera pas chez nous, on va nous demander de mettre la main à la poche. Et c'est pire, parce que ça rejoint l'affaire de la ligne 17 et de la CDG express, c'est qu'alors que tous les Seine-et-Marnais paient déjà l'impôt sur le Grand Paris, les gardes interconnexions de Brétigny, Champigny, de Vaires, de Maison et autres, maintenant on m'a dit, on m'a répondu et quand je dis on, c'est les gens qui dirigent le pays, que ce serait maintenant à charge des Collectivités. Donc là aussi, comment faire comprendre que, d'un côté, on fasse un grand circulaire ferré intéressant et grand périphérique, mais que, nos personnes à nous, nos administrés, n'y aient pas accès. Ce que dit Jean-Claude n'est pas faux, ce serait spéculer déjà si on disait non, sur la décision qui sera prise. Donc je vais soumettre au vote. Oui, je vais vous donner la parole. Ce qui ne nous empêchera pas si on est cocu comme dit Bernard de revenir avec une décision politique sur ce que nous aurions acquiescé aujourd'hui. Marianne.

Mme MARGATÉ. Oui, je partage plutôt cette position. Je pense qu'il ne faut pas donner l'impression que la bataille est perdue et que le Département délaisse les Communes qui aujourd'hui sont de son Département. Après, si vous prenez une position politique, on la prendra et elle aura d'ailleurs d'autant plus de force, si on montre qu'on a accompagné un développement de ce secteur-là et que l'on est conscient de la situation d'engorgement extrêmement difficile que l'on y vit, mais qui justifie ce contournement. Je tiens à le dire parce qu'en effet la Majorité du Département serait appauvrie dans une Métropole tentaculaire telle qu'elle est décrite, qu'elle est qualifiée dans le parisien mais je pense qu'il faut... les Communes concernées, Mesnil Amelot, Mauregard, Mitry Mory, Compans, ne seraient vraiment plus que les territoires servant d'aménagement et de développement sur lesquels elles n'ont plus prises. Quand on voit, CDG express est éloquent. On se moque du RER B, de ses 600 000 voyageurs, la question de la ligne 17, mais le projet c'est CDG express et je pense qu'y compris pour les seine-et-marnais de ces Communes, ces Communes et leurs élus n'auront demain plus aucune prise sur l'avenir de l'aménagement de leur secteur. D'un côté le Département sera appauvri, mais nous nous serons les victimes et les habitants d'un aménagement qui sera décidé au nom d'intérêts suprêmes qui ne seront en aucun cas, ceux de nos habitants. Et je pense que c'est important de le souligner dans l'intérêt des Communes seine-et-marnaises aujourd'hui et des seine-et-marnais qui y habitent.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais donner la parole à Olivier qui la sollicite. Je vous rejoins. Je vous rejoins en y ajoutant, ce que je dis souvent. C'est que si nous ne sommes pas dans la capacité de bâtir ensemble au-delà de toutes nos appartenances un vrai projet de territoire seine-et-marnais, sur la Seine-et-Marne, que l'on souhaite et pas sûr, celle qu'on voudrait nous imposer. Nous sommes en position de faiblesse. Et ça je le redis, il faudra rapidement que l'on se mette d'accord sur un projet de territoire global qui évidemment ne peut être que l'addition des projets de territoire locaux, mais où on ait une cohérence, on exprime et on soit force de proposition sur l'aménagement de notre immense territoire. Et ça, il faut qu'on y travaille très fortement et rapidement parce qu'il y a ces sujets-là pour le moment et il y en a d'autres derrière qui m'inquiètent aussi. En gros, j'entends beaucoup parler le Préfet de Région et Madame le Préfet de Seine-et-Marne et en général, ils répètent, ce qu'on leur a demandé sur une Seine-et-Marne et surtout votre secteur, mais pas seulement qui serait une soupape pour le logement social par rapport au Département voisin. Non pas que je sois contre le développement social. Simplement, c'est pas du tout ce que je veux dire. Mais la concentration est autre et tout ce que ça sous-tend derrière, on ne peut pas l'accepter. Voilà.

M. LAVENKA. Très rapidement, Monsieur le Président, je me demandais si voter cette délibération à notre séance de décembre, après la conférence francilienne des territoires, n'aurait pas une certaine forme de pertinence.

M. LE PRÉSIDENT. Elle risque encore d'être décalée, mais bon. On verra. Moi ce qui m'intéresse et me donne toute satisfaction, c'est qu'en dehors de toute autre considération, on est d'accord sur l'intérêt général seine-et-marnais. Donc, voilà. Céline pour les Finances.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Oh pardon, Bernard.

M. CORNEILLE. On a déjà été d'une certaine façon victime d'un hold-up puisqu'avec ce qui s'est construit comme Intercommunalité, nous avons dû voir les retombées économiques de l'aéroport de Roissy, tomber dans l'Intercommunalité à dominante val d'oisienne. Donc déjà, ça s'est fait, donc on répartit les richesses seine-et-marnaises aussi dans de Val d'Oise. Aujourd'hui ce qui se prépare avec la Métropole tentaculaire...

M. LE PRÉSIDENT. 80 millions d'euros, alors qu'on m'a dit le contraire à certains moments.

M. CORNEILLE. Ça profite encore à 17 Communes seine-et-marnaises, mais à beaucoup de Communes val d'oisienne. Si la Métropole tentaculaire dont on parlait tout à l'heure se réalisait, Roissy en France qui est riche comme le Mesnil Amelot, et Epiais-lès-Louvres qui est une petite Commune, mais qui est aussi sur l'aéroport seraient, au même titre que les Communes seine-et-marnaise, intégrées dans la Métropole. Donc on aurait une Communauté d'Agglomération à dominante val d'oisienne toujours, extrêmement pauvre. On aurait des Communes très peuplées dans le Val d'Oise, Villiers-le-bel, Sarcelles, des Communes seine-et-marnaises, Villeparisis, Mitry Mory et Roissy, Othis tant qu'on y est, qui ne bénéficieraient plus des retombées économiques de l'aéroport. Il ne resterait à ces Communes-là val d'oisienne et seine-et-marnaises plus que les yeux pour pleurer. Donc ce n'est juste pas possible. Et le GIP dont on parle, le regroupement des quatre Intercommunalités avec la CARPF serait vraiment un GIP très pauvre. Donc il faut se battre à tous prix pour que cela ne se fasse pas.

M. LE PRÉSIDENT. Je redirai cela ce soir, avec mes collègues où ça risque d'être assez chaud. Je sou mets à vos votes. Céline je t'ai demandé.

Mme NETTHAVONGS. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, parfait.

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. 3/02, le programme 2017 de répartition du produit 2016 des amendes de police, Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui, Président. C'est un dossier classique. Il s'agit de répartir 807 847 euros avec des règles qui ont été modifiées. Un seul maître d'ouvrage ne peut déposer au maximum deux dossiers. Le plafond subventionnel des travaux sera arrêté par maître d'ouvrage à 10 000 euros Hors Taxe pour les Communes de moins de deux mille habitants et 30 000 euros Hors Taxe pour les Communes recensant 2000 à 9999 habitants. Le taux de financement uniforme ne pourra excéder 70 %.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Yves. Brice, pour la Commission des Finances.

M. RABASTE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté ce mémoire.

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. 3/03. PAM 77, rapport annuel 2016, Ugo PEZZETTA.

M. PEZZETTA. Merci Président. La société FLEXCITE 77 gère et exploite le service de transport à la demande pour les personnes handicapées PAM 77, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public pour une durée de six ans depuis le 21 juillet 2014. Il est porté donc à la connaissance de l'Assemblée départementale son rapport annuel conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales.

M. LE PRÉSIDENT. Très efficace, concis, Merci Ugo. Vous connaissez tous PAM. Je ne dirai rien. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, parce que Béatrice qui n'est pas là mais Céline nous a dit que c'était bon pour les Finances.

Mme RUCHETON. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai tendance à oublier.

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. 3/04, les tarifs maintenant, toujours Ugo.

M. PEZZETTA. Il est proposé à l'Assemblée départementale d'adopter le 5^{ème} avenant relatif à la nouvelle tarification usager pour l'année 2018. Ile-de-France mobilité, en tant qu'autorité organisatrice et responsable de la politique tarifaire et à ce titre, fixe les tarifs usagers, conformément à la convention de délégation de compétences notifiées le 21 décembre 2012. Le tarif public régional pour l'utilisateur est fixé en fonction des zones kilométriques à vol d'oiseau et les montants sont revus annuellement en fonction du ticket T+. A compter du 1^{er} janvier 2018, ces tarifs augmenteront en moyenne de 3 % par rapport aux tarifs 2017. La convention de Délégation de Compétences prévoit toutefois que les Départements peuvent apporter une aide à l'utilisateur pour alléger sa part. C'est ce que font le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne. Cette dépense supplémentaire est entièrement financée par le Département. Elle correspond à la différence entre le tarif régional et le tarif usager seine-et-marnais. Le contrat de délégation de service public notifié en mars 2014 avec la société FLEXCITE 77 pour la période 2014-2020 prévoit que la prise en charge complémentaire du Département diminuera de 10 % en moyenne par an, pendant cinq ans, à compter de janvier 2016. Selon les estimations, cette augmentation tarifaire permettra de réduire le coût de compensation sociale estimé pour l'année 2017 à 404 000 euros pour 126 730 courses. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Ugo. Sandrine SOSINSKI. Non, mais c'est conforme.

Mme SOSINSKI. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Marianne.

Mme MARGATÉ. Merci. Oui, on observe dans ce mémoire la même tendance que l'an dernier, dont on avait eu le débat en Assemblée : une augmentation du nombre d'abonnés entre 2015 et 2016, mais une diminution de courses et une diminution du nombre d'utilisateurs. Vous précisez, d'ailleurs l'an dernier, dans le vote des tarifs PAM 77 pour 2017, que l'augmentation des tarifs explique la première baisse de fréquentation depuis 2008. Donc cette baisse de fréquentation se confirme avec la diminution de cette compensation de 10 % qui conduit à une augmentation des tarifs importante. C'est d'ailleurs souligné pour la zone 1 qui représente 67 % des courses qui voit une augmentation de 13 %. Alors, il est vrai que la Seine-et-Marne, par rapport à la majorité des autres Départements, a plutôt une attention sur la question des tarifs puisque dans le 95, 93, 92, 91, 78, 75, nous sommes sur des tarifs nettement plus élevés. Néanmoins, si on voulait avoir une évolution un peu plus favorable, notamment pour la question des transports des personnes handicapées, on pourrait s'inspirer de ce que fait le Val-de-Marne, où entre 0 à 15 km, le tarif est de 2 euros au lieu de 4,90 pour nous, pour 15 à 30 km de 6 euros, de 10 euros et de 14 euros, alors que chez nous, il est de 41 euros. Donc je pense que pour ces questions-là, une baisse de compensation de 10 %, chaque année est contre-productive et conduit à remettre en cause une politique publique essentielle à l'égard des personnes handicapées sur leur mobilité. Donc nous voterons contre ce mémoire.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rejoins et je rappelle quand même que c'est une DSP qui date, qui a été quand même octroyée. Moi je vous le dis franchement, je ne souhaiterais pas que ce soit, mais je vais le dire quand même : je ne suis pas un fervent défenseur de PAM. Je connais bien ce qu'attendent les handicapés ou à mobilité réduite. Ce n'est pas forcément toujours la bonne réponse. C'est cher. Et en même temps, il n'y a pas de fidélisation sur des territoires cela change souvent. Ce qui explique que j'ai fait remonter aussi à Ile-de-France mobilité pour le caractère dangereux de certains conducteurs, d'ailleurs, où ils sont souvent vides ou à une personne. Je pense personnellement, mais c'est compliqué du fait de cette DSP, que la révision des transports collectifs avec le développement du transport à la demande, avec éventuellement d'autres formes de transports qui, alors, ça pose la problématique d'aller chercher la personne chez elle, il y a un problème de responsabilité, mais tout ça pourrait être vu, corrigé, avec un service beaucoup moins cher et adapté à notre Département, parce que c'est le vrai problème. Donc, moi je vous rejoins. J'ai soumis cela à Ile-de-France mobilités, alors je me suis fait tirer

dessus par un bon nombre de snippets, où évidemment, on voit bien les intérêts qui se défilent derrière. Je pense qu'il y a vraiment quelque chose à faire là-dessus d'intéressant qui pourrait d'ailleurs être spécifique à notre Département et qui serait aussi en lien avec le positionnement, les points, où vont les personnes handicapées, ou avec les établissements qui existent, les soins... d'analyser les trajets principaux et après d'essayer d'y répondre d'une autre façon. Là c'est Sandrine. Y a-t-il des votes contre ? Marianne et Bernard. Des abstentions ? Il est adopté avec les abstentions et l'opposition.

N° 3/05

M. LE PRÉSIDENT. 3/05. Ligne Express, développement de la ligne express numéro 34 et de la ligne express numéro 2 avec des avenants. Denis JULLEMIER.

M. JULLEMIER. Oui Président. Vous avez pratiquement tout dit. Il s'agit de deux avenants concernant deux lignes express, la numéro 34 et la numéro 2. La 34, c'est Château-Landon Egreville-Melun dû à l'augmentation de la fréquentation sur cette ligne, un avenant à la convention partenariale qui occasionne une participation financière pour le Département de 186 137 euros, donc compte-tenu du renforcement sur Egreville et Château-Landon. Et puis, la deuxième ligne express, Meaux-Melun qui avait été lancée en 2015, là c'est un avenant concernant le développement en corrélation avec l'ouverture de village nature et une nouvelle politique de communication. En revanche, là-dessus, il n'y a pas de dépenses supplémentaires pour le Département, c'est Ile-de-France mobilité qui prend seule en charge la dépense, dans le cadre de la délégation de son contrat de son service public. Voilà Monsieur le Président, vous pouvez avancer.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Sandrine, cette fois.

Mme SOSINSKI. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Je le soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je me permets d'ailleurs, de faire un petit aparté, mais qui est aussi assez édifiant pour avoir rencontré dans le cadre de la formation de conseil stratégique, Madame PAREYN, la patronne de village nature, elle est venue frapper à notre porte parce que les voies réalisées par l'Etat pour l'accès à village nature sont tellement mal fichues que des gens font demi-tour et elle a une perte très conséquente. Donc évidemment dans ce cas-là, qui on vient trouver, je vous laisse deviner. Et c'est sans parler du barreau de Bailly, mais bon, tout, c'est le même secteur. Donc voilà, je vous le dis néanmoins, on ne peut qu'écouter ce que nous dit un grand acteur économique du coin. Oui pardon, Monique.

Mme DELESSARD. Merci Président. Tout à fait d'accord sur les Lignes Express, on l'a voté. Simplement une petite interrogation nouvelle, sur les lignes locales. Nous n'avons absolument pas été financés par la Région, comme vous vous étiez engagé à le faire. Je suis persuadée de votre implication et de votre motivation, mais Brice est parti, mais moi j'ai vérifié, sur Paris et Val-de-Marne et nous n'avons rien reçu non plus sur Brie-Comte-Robert, c'est un financement qui était important.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, j'ai remis cela sur l'établi. On me confirme que ça sera payé, maintenant, Laurent PROBST, je n'arrête pas de le rappeler là-dessus, nos Directeurs devraient être payés, mais il faudrait quand même qu'ils soient réactifs.

Mme DELESSARD. Je l'avais interrogé moi-même dans le cadre de l'Union des Maires, parce que nous avons eu l'occasion de le rencontrer et malheureusement, il m'a dit que c'était à l'étude, que c'était en bonnes voies, mais il y a au moins six mois.

M. LE PRÉSIDENT. Je confirme. C'est une administration assez lourde. Je relancerai, je l'ai fait déjà. Il faut qu'ils tiennent leur engagement.

Mme DELESSARD. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Ok, on a voté, je crois.

N° 3/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 3/06, l'approbation de la convention relative aux distributions de financement des forfaits améthyste. Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Oui, Président. Le conseil du STIF en date du 9 février 2011 avait décidé la création d'un titre de transport forfaitaire et zonal rechargeable sur carte Navigo personnalisée et unifiée sous le nom d'améthyste. Ce forfait multimodal a remplacé les cartes améthyste et rubis délivrées jusqu'en 2013 par le Département, en format papier. Cette évolution a donné lieu à l'approbation par l'Assemblée départementale d'une première convention, le 1^{er} décembre 2011 qui donc arrive à échéance le 30 de ce mois. Dans le cadre de ce dispositif, il nous revient d'approuver la convention que vous avez en annexe, car je vous rappelle que c'est chaque Département francilien qui fait le choix de délivrer ou non les titres améthyste, dont le prix de cession est fixé par Ile-de-France mobilité et ensuite payé par les Conseils départementaux aux transports que sont la SNCF ou la RATP.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Xavier. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. 4/01, c'est la charte de qualité pour les maisons d'assistants maternels, MAM (maisons d'assistants maternels), en partenariat avec la CAF, la MSA. Valérie POTTIEZ-HUSSON nous en parle.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Merci. Bonjour à tous. Le principe des maisons d'assistants maternels, dites MAM créées par la loi du 9 juin 2010, est de permettre le regroupement de deux à quatre assistants maternels dans un lieu autre, que leur domicile au sein d'un même local, pour y accueillir au maximum quatre enfants simultanément. Un guide a été créé en 2016 pour aider ces MAM à se constituer et à exister dans la durée. A ce jour, la Seine-et-Marne compte 18 MAM représentant 240 places d'accueil réparties sur 10 MDS. Trois projets sont en cours. La CNAF a élaboré une charte de qualité impliquant chaque assistant maternel, le Département, la CAF et/ou la MSA. Elle engage les assistants maternels à se constituer en personne morale, rédiger un projet d'accueil, garantir l'accessibilité financière à toutes les familles, s'inscrire sur le site Internet : mon-enfant.fr. Un des assistants maternels doit justifier d'un minimum de deux ans d'expérience auprès de jeunes enfants. Elle engage la CAF et/ou la MSA à un accompagnement méthodologique, des aides financières sous conditions. Elle engage le Département à agréer, former et suivre les professionnels. Ces trois partenaires s'engagent à participer à une action de coordination des MAM. Le Département, dans le cadre de sa politique d'aide aux familles, propose de soutenir l'implantation de MAM au travers de sa politique contractuelle. Quatre territoires n'ont pas de MAM actuellement : Melun-Val-de-Seine, Roissy-en-Brie, Noisiel et Meaux. Trois types de contrats sont à disposition : le contrat intercommunal de développement, le fond d'équipement rural et le contrat rural. Les critères sont une localisation sur les territoires les plus déficitaires, l'exigence de propriété et de maîtrises d'ouvrage pour les Communes, EPCI ou Syndicats de Communes candidates. Il vous est proposé d'approuver le projet de charte de qualité détaillé dans l'annexe et d'adopter le projet d'aide financière d'un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Valérie. Oui, pour vous dire que je suis allé en visiter entre autres sur Montereau, j'ai même rencontré ici, la Présidente d'une association. Cela me paraît être de grande qualité et ça peut répondre à des assistantes maternelles qui ne veulent plus officier chez elles. On les aide déjà dans le cadre des dispositifs contractuels.

M. LAVENKA. On peut les aider, mais on l'acte là.

M. LE PRÉSIDENT. Je pense que ça peut être une réponse intéressante dans différents secteurs et en même temps constituer un patrimoine intéressant pour les enfants et autres. Monique.

Mme DELESSARD. Oui, une petite intervention en effet, les MAM, j'en ai également visité à l'époque, où j'étais vice-Présidente et c'est vrai que pour beaucoup de cas, c'est intéressant, important, surtout dans des contrats atypiques avec des horaires tout à fait décalés pour les familles. Par contre, être suffisamment prudent, non pas que je critique, - parce que vous savez à quel point j'ai de l'attachement pour les assistantes maternelles, mais ce sont des professionnels, en effet, on regroupe dans un même lieu, que des assistantes maternelles et on a une très grande exigence pour les Communes lorsque l'on crée, que ce soit des crèches ou des haltes garderies, on nous demande des contraintes extrêmement fortes, ce qui amène d'ailleurs beaucoup de Communes à ne plus en faire. Il faudrait que l'on soit bien attentifs à ce qu'on ne remplace pas en fait des structures de qualité, mises en place par des Communes, par des MAM qui à la limite coûtent moins cher. C'est peut-être ce que je voulais faire remarquer. Mais néanmoins, je trouve cela satisfaisant.

M. LE PRÉSIDENT. Je te rejoins, la PMI est quand même très exigeante par rapport aux MAM et tant mieux.

Mme DELESSARD. Pas sur le nombre de personnels d'encadrement.

M. LE PRÉSIDENT. Je parle sous contrôle de celles et ceux qui en ont. Ce sont des maisons, où il peut y avoir quatre assistantes maternelles qui, elles, peuvent prendre quatre enfants, donc cela fait un ensemble de seize. Oui Laurence.

Mme PICARD. Nous avons les mêmes exigences que pour les assistantes maternelles, qu'elles soient chez elles ou en maison d'assistantes maternelles. Donc, la vigilance est là aussi. Ce n'est pas comme une crèche, ce n'est pas une crèche. On est bien d'accord, c'est un autre dispositif. Ce n'est pas du tout une crèche, on reste entre dans le contrat entre les parents et les assistantes maternelles, qu'elles soient chez elles ou en maisons d'assistantes maternelles. C'est la même formule et la vigilance de la PMI sur les agréments et sur les conditions d'accueil des jeunes enfants.

Mme DELESSARD. Je pense que vous m'avez bien compris, elles n'ont pas la même compétence. C'est surtout qu'il ne faudrait pas remplacer toutes les crèches ou les structures collectives, que nous pouvons avoir sur nos Communes par des MAM qui en effet coûtent moins cher. Ça ne retire rien à la qualité des assistantes maternelles...

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas la même réponse.

Mme DELESSARD. ...qu'elles soient regroupées ou pas.

M. LE PRÉSIDENT. Olivier pour les Finances. Il n'est plus là, donc c'est conforme. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien nous sommes partis.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Passons au 4/02, maisons départementales des personnes handicapées de Seine-et-Marne. C'est un avenant. Laurence PICARD.

Mme PICARD. Oui, il est proposé un avenant à la convention pluriannuelle de moyens entre le Département et le GIP MDPH, afin de suspendre le versement de la participation du Département concernant la subvention d'investissement pour les années 2017 et 2018, en raison de l'importance des excédents d'investissements 2016 de la MDPH, reportée sur l'exercice 2017 et suite à la décision de la COMEX du GIP MDPH de juin 2017. Cette convention pluriannuelle arrête la contribution financière départementale en investissement à 131 070 euros, ce qui correspond à l'annuité en capital de l'emprunt contracté pour financer l'achat des locaux de la MDPH, pour les années 2017 à 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, c'est un sujet qui, au dernier conseil d'administration d'Ile-de-France mobilités est réapparu, dans le cadre de la mise en accessibilité de la gare. Je trouve aberrant qu'on ait pu mettre cette maison départementale du handicap dans une Commune qui n'est pas accessible pour des gens, et c'est la problématique de... et dont la SNCF voudrait décaler le calendrier. C'est 28 millions d'euros. Je pense que là, je ne sais pas d'ailleurs, vis-à-vis des gens qui doivent aller à la MDPH et qui sont eux-mêmes handicapés, si on pourra attendre le report de délai de la SNCF pour cette mise en accessibilité et s'il ne faut pas d'ores et déjà envisager une délocalisation de la MDPH. Moi, j'ai du mal à comprendre comment on a pu l'établir là-bas, avec les difficultés afférentes aux personnes, à qui elle doit s'appliquer. Donc, je pense que nous en reparlerons, parce que là aussi, il semble que la mise en accessibilité de la gare de Savigny-le-Temple soit décalée fortement. Donc, Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Julie GOBERT vous avez la parole.

Mme GOBERT. Nous partageons, bien évidemment les inquiétudes par rapport à la mise en accessibilité de la gare. D'ailleurs, il y a eu plusieurs mobilisations locales qui ont continué cette semaine, sur cette question. Par contre, de fait, il y a une inquiétude qui commence à s'élever, puisque c'était dit, dans d'autres cercles, de penser à la délocalisation MDPH et là il faudrait bien pouvoir cadrer le débat plutôt que de susciter des inquiétudes, même si cela rejoint ce même débat, sur cette accessibilité des personnes en situation de handicap à la maison. Et, on souhaiterait que vous puissiez rappeler la cause des excédents en investissement de la MDPH.

M. LE PRÉSIDENT. Laurence PICARD.

Mme PICARD. Les excédents sont constatés d'année en année justement parce que, notamment, on n'a pas d'investissement sur la MDPH, on investit, on a des dépenses en informatique. On ne va pas investir pour investir, donc on est aujourd'hui dans la situation, où on a des dépenses d'investissement que même à la COMEX du GIP, où vous siégez, à la MDPH, on se dit que c'est déraisonnable d'avoir des excédents à cette hauteur. Donc on n'est... On dit au Département, que vous ne nous versez pas cette subvention aux investissements, parce que nous n'en avons pas l'usage. Et nous savons que le Département sera là pour répondre à nos demandes, quand nous aurons des dépenses d'investissement à faire. Et en l'occurrence sur les délocalisations de la MDPH, quand on parle de ces sujets-là, concernant les pôles d'autonomie, où la problématique personne handicapée, nous souhaitons effectivement en termes d'accueil du public de 1^{er} niveau avoir plus de lieux, où les personnes handicapées pourraient aller, pour être aidées dans le montage de leur dossier sans être obligées d'aller à Savigny, ce qui peut être très compliqué pour certains handicapés.

M. LE PRÉSIDENT. Cathy BISSONNIER pour les Finances. Tu l'as dit. Moi j'ai beaucoup de courrier à ce sujet-là et ça me touche de très près. Je trouve aberrant qu'elle soit là-bas cette maison, dans les conditions où elle est. On va en reparler, on va voir ce qu'il faut faire. C'est vrai que je pensais que ça allait être solutionné dans le cadre de l'évolution des pôles gares. Ça ne le sera pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est voté.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. 4/03, l'attribution de bourses à l'installation d'étudiants en maïeutique, - sages-femmes -, et en kinésithérapie. Bernard COZIC.

M. COZIC. C'est bien cela, merci Président. Le Département de Seine-et-Marne mène une politique destinée à lutter contre la désertification médicale, comme vous le savez. Parmi les actions entreprises figurent les dispositifs d'aide à destination des étudiants. Ainsi, le Département prend appui sur le dispositif régional de bourse d'aides à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie créé par la région Ile-de-France, pour soutenir le financement en complément de l'aide régionale. Les étudiants suivent une formation de kinésithérapie ou de maïeutique. Le présent dossier vise à attribuer quatre bourses, dont trois sont destinées pour la kinésithérapie et une bourse pour sage-femme.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Céline. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ces attributions sont adoptées.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. 4/04, subvention de fonctionnement à l'EHPAD de Mormant. Nous repassons au 4/04. J'en dirai un mot après.

Mme PICARD. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'établissement d'hébergement, pour personnes âgées dépendantes, public, le Parc Fleuri à Mormant. C'est un EHPAD qui se trouve placé dans une situation de crise financière grave qui menace la pérennité de son fonctionnement. Et donc, nous prévoyons, à titre exceptionnel de verser une subvention d'un montant de 200 000 euros à cet établissement. C'est un établissement qui est habilité à l'aide sociale de 54 places. Je vous renvoie tout de suite à la proposition d'amendement, parce que la situation s'est encore dégradée depuis la rédaction de la délibération. Nous vous proposons une nouvelle délibération, puisqu'initialement l'attribution de cette subvention était subordonnée à la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre négocié avec l'établissement, formalisé par un document contractuel particulier, validé par les deux autorités de tarification, Département et agence régionale de santé. Ce plan de retour à l'équilibre devait être finalisé, fin 2017. Je dis quand même que l'ARS a débloqué des crédits non reconductibles d'un montant de 183 252 euros, pour mettre le règlement d'une grande partie de la dette imputée à l'activité soin. La situation financière de l'EHPAD a évolué récemment, - je vous l'ai dit -, et s'est sensiblement dégradée. Et compte-tenu de l'urgence de la situation, afin de permettre le versement de la subvention au plus vite, il est nécessaire, de ne plus conditionner ce versement à un plan de retour à l'équilibre. Donc la page 3, qui en fait est la page 2, puisqu'il n'y a que deux pages du rapport est remplacée par les paragraphes suivants : « le solde des dettes 2015-2017s'élève à 877 682 euros. Le Département ne verse pas de subvention de fonctionnement destinée à combler les déficits de gestion d'établissements médico-sociaux publics ou privés dont il assure le contrôle et la tarification. Toutefois, à titre exceptionnel et afin d'apporter une solution à une situation très préoccupante, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'EHPAD public de Mormant. Le montant proposé s'élève à 200 000 euros. L'attribution de cette subvention permettra de couvrir en priorité les dépenses d'exploitation et les salaires. » L'article 2 de la délibération est supprimé, puisqu'il s'agissait d'autoriser le Président du Conseil départemental, à signer la convention jointe à la présente décision, précisant les modalités pratiques d'attribution de la subvention. Et l'annexe à la délibération est supprimée également.

M. LE PRÉSIDENT. En fait, j'ai convoqué le Maire et Président du CA, il y a deux jours avec les Conseillers départementaux du secteur, Jean-Louis, Laurence et nos Administrations. Je remercie d'ailleurs nos services. La situation est plus que préoccupante, elle est dramatique : déficit de gestion. Plus on fouille, et je regarde Nelly, notre contrôlease de gestion, plus on trouve des factures qui n'ont pas été honorées. Donc les priorités que l'on se donne, c'est évidemment de continuer de pouvoir payer le personnel, et puis commencer à voir comment on peut résoudre cette problématique, au niveau des 57 résidents. La situation est grave. Je le dis et c'est bien une subvention exceptionnelle de 200 000 euros qui vous est soumise, puisque là, on votera les deux rapports, c'est-à-dire l'initial et l'amendement. Quant au Directeur de l'ARS, il m'a très clairement confirmé que les 184 000 euros qui avaient été donnés par l'ARS, c'était one shot, - une fois et pas d'autres. Donc voilà, la situation est compliquée, il y a eu une dérive qui ne date pas d'aujourd'hui, mais également je ne suis pas certain que les membres du Conseil d'Administration, dans leur totalité, aient bien perçu la situation, telle qu'elle est.

Mme PICARD. Juste pour préciser : on a eu une nouvelle Directrice, l'arrivée d'une nouvelle Directrice, début 2017 qui a permis de révéler qu'il y avait ces problèmes et nos collègues qui siègent au Conseil d'Administration dont Jean-Louis THIERIOT nous ont alertés immédiatement sur le sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, la nouvelle Directrice n'y est pour rien. Elle fait ce qu'elle peut. Sauf que c'est très compliqué. Il est vrai aussi qu'un EHPAD de 54 places, ce n'est pas

équilibrable, donc tout se cumule. Donc, il va falloir qu'on en reparle. Mais, moi, pourquoi j'ai décidé de vous soumettre ça aujourd'hui, en accord avec Jean-Louis et Laurence, c'est parce qu'il faut que le personnel soit assuré d'être payé au mois de décembre, pour le moins et en même temps ou après. Oui, Julie.

Mme GOBERT. Oui, merci. Effectivement, ça fait l'objet d'une discussion relativement longue en Commission sur laquelle nous n'étions pas en désaccord sur l'intervention d'urgence. On se posait évidemment la question de l'appel d'air, mais on nous a répondu, que c'était extrêmement cadré. On a une inquiétude forte par rapport à cet établissement, même si on n'a pas le degré de connaissance qu'ont les Conseillers départementaux qui y siègent. Mais, ce qu'on se pose comme question, c'est qu'au-delà de notre présence, dans les EHPAD publics évidemment, et où on fait un travail notamment avec Madame Claire TREFORT sur les questions budgétaires. Si le Département ne pouvait pas, -il le fait à certains égards, mais... -, accentuer son rôle, un peu, d'animateur à certains égards sur la question de gestion de RH, où on sent que les Directeurs ou Directrices d'ailleurs ont peut-être beaucoup de volonté, mais pas forcément le temps ou les compétences par rapport à un ensemble de situations. On en a parlé avec d'autres Conseillers départementaux. C'est une réflexion, que l'on pourrait mettre en place de ce point de vue-là, sans... Ce n'est pas une démarche critique, c'est une démarche constructive.

M. LE PRÉSIDENT. Je partage totalement ce que vous dites, si ce n'est qu'il y a le contrôle dévolu à l'ARS et que nous, on intervient comme des pompiers. D'ailleurs, pour avoir regardé de plus près ce dossier, que j'ai mesuré... Il faudra aussi qu'on soit très méfiant sur les cautions qu'on donne à des prêts sur cet établissement. Il y a un prêt de 450 000 euros qui a été donné en 2011, où nous sommes caution et à mon avis, on va devoir se l'assumer à 100 %, la caution à 100 %. Là-aussi, ça rejoint ce que vous disiez, il faudra qu'on aille plus loin que simplement un... Et j'ai demandé à Jean-Claude LOUCHET qu'en 2018, il y ait vraiment une cellule de travail là-dessus, avec des élus, nos services, où il faudra repasser en revue tous les EHPAD, parce qu'il y en a quelques-uns, où ça clignote. Il y a celui-ci qui est vraiment rouge, mais il y en a d'autres aussi qui sont très limites. Donc, voilà. Je soumetts donc à vos votes, cette aide exceptionnelle. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, écoutez merci de votre confiance. Je pense que nous en reparlerons.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. 4/05, EUROP ASSISTANCE délégation de service public, téléassistance, Valérie POTTIEZ-HUSSON.

Mme POTTIEZ-HUSSON. En 2010, le Département a mis en place un service de téléassistance pour les personnes âgées et/ou handicapées souhaitant rester à leur domicile. Le dispositif a été mis en œuvre dans le cadre d'une DSP dont EUROP ASSISTANCE a été retenue attributaire en 2012, pour une durée de sept ans. Deux avenants ont été conclus en mai 2014 concernant la simplification du dossier de souscription. En novembre 2014, concernant la mise en place des nouveaux transmetteurs compatibles avec les box pour les nouveaux bénéficiaires. Chaque année tout délégataire de DSP doit remettre son rapport d'activité à la Collectivité délégante. En voici les principaux éléments, le rapport dans son intégralité figure dans les annexes. Téléassistance 77 progresse régulièrement : 128 abonnés par mois sur juillet, août, septembre 2016. On compte 4071 abonnés au 31/12/2016, soit une augmentation de 21 %, par rapport au 31/12/2015. L'augmentation moyenne constatée en France est de 5 %. La moyenne d'âge des nouveaux abonnés est de 84 ans, moyenne française 85. 78 % des contrats sont souscrits par des femmes. L'option capteur de chute est plébiscitée. A noter qu'il peut être pris en charge dans le cadre de l'APA. En 2016, un nouveau modèle de détection a été mis en place. Il se déclenche dès qu'il détecte une perte d'altitude. Il y a de fortes disparités du nombre d'abonnés sur les territoires des MDS, selon leur taille et la proportion de personnes âgées. Nemours, Fontainebleau, Melun, Montereau, Provins et Roissy ont été particulièrement dynamiques en 2016. Mitry Mory, Chelles et Noisiel ont des niveaux de souscription les plus faibles. Le volume de résiliation est de 21 %, inférieur à la moyenne nationale de 23, essentiellement due au décès du bénéficiaire. 52 601 appels d'urgence ont été passés en 2016, supérieurs au volume d'appel national. Sur les 25 services d'aide et d'accompagnements à domicile autorisés et tarifés par le Département, six sont conventionnés avec EUROP ASSISTANCE. Une enquête de satisfaction à l'initiative d'EUROP ASSISTANCE a été faite au premier semestre 2016. Ces résultats figurent en annexe. 99 % des abonnés ont répondu. La qualité de l'installation du matériel est jugée satisfaisante. La simplicité d'utilisation et la robustesse sont plébiscitées. 98 % de satisfaction sur la qualité de la plate-forme d'accueil. L'appréciation globale du service obtient une note de 8,97/10. En piste d'amélioration, les abonnés ont suggéré des appels de convivialité, afin de rompre l'isolement et les rassurer. La Commission consultative des services locaux a pris acte de ce rapport le 18/10/2017. Il nous appartient de faire de même si vous en êtes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Valérie. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est un service qui marche bien. Nous étions allés visiter le siège dans la banlieue parisienne et apparemment ça donne satisfaction. Cathy BISSONNIER pour les Finances

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc oui, il est adopté.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/06, CPOM des SAAD. Laurence.

Mme PICARD. Un fond d'appui d'un montant de 50 000 euros a été confié à la CNSA pour permettre la diffusion des bonnes pratiques de l'aide à domicile. La CNSA et le Département ont conclu une convention adoptée en juin par notre Assemblée, afin que ce fond d'appui puisse permettre le financement de la dotation versée au service d'accompagnement et d'aide à domicile tarifée par le Département, ainsi qu'une aide à la restructuration des SAAD en difficulté. Le soutien de la CNSA est arrêté à hauteur de 410 086 euros pour le volet soutien aux bonnes pratiques et 175 751 euros pour le volet aide à la restructuration pour 2017-2018. Donc, il convient désormais de signer un avenant aux Conventions liant le Département avec chaque service d'aide à domicile, afin d'indiquer les modalités de participation de la CNSA au financement de la dotation versée par le Département, que ce soit pour le fond d'appui aux bonnes pratiques d'une part, et l'aide à la restructuration des services, d'autre part. Et l'ensemble de ces avenants est individualisé et détaillé dans la délibération qui est jointe.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence. Céline pour les Finances.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien Je sou mets à vos suffrages. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. 4/07. La Rose des Vents, gens du voyage. Anne-Laure FONTBONNE.

Mme FONTBONNE. Merci Président. Au titre de ses compétences de droit commun en matière d'accompagnement social et d'accès au droit, le Département de Seine-et-Marne soutient les actions menées par l'association la Rose des Vents, en direction des gens du voyage, notamment bénéficiaires du RSA. Ces actions sont inscrites au titre de l'insertion sociale des gens du voyage, dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2013-2019. La Rose des Vents intervient dans le cadre de l'accès au droit, de la scolarisation des enfants, ainsi que de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme, pour apporter un soutien concret et permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle de ces personnes. Elle permet de répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage, en lien avec les maisons départementales des solidarités. Il vous est donc proposé, d'une part, d'approuver le projet de convention d'objectif, visant à formaliser le soutien du Département pour l'année 2017, au fonctionnement de l'association la Rose des Vents, pour l'accompagnement des gens du voyage en Seine-et-Marne, tel que joint en annexe de la présente délibération, et d'autoriser, le Président du Conseil départementale à le signer au nom du Département et, d'autre part, d'attribuer à la Rose des Vents pour l'accompagnement des gens du voyage en Seine-et-Marne une subvention de 82 980 euros qui sera prélevée sur l'action d'insertion sociale et médico-sociale et action de cohésion sociale du budget départemental de l'année 2017.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne-Laure. Jérôme pour les Finances.

M. GUYARD. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je le soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien parfait pour la Rose des Vents qui font un bon boulot.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/01. Collèges publics, deuxième répartition de crédit. C'est Daisy.

Mme LUCZAK. Bonjour Chers collègues, Merci Monsieur le Président. Ce rapport simplement pour valider, comme en fin d'année la répartition du deuxième crédit complémentaire qui concerne au total 147 138 euros pour les dotations complémentaires aux collèges et 13 275 euros pour les subventions de fonctionnement extraordinaires. Toute la liste est jointe au rapport, sur les différents collèges.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy BISSONNIER, pour les Finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Je le soumetts à vos suffrages. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? He bien, il est adopté, merci.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. 5/02, la charte écoresponsable de la restauration scolaire pour les collèges qui y participent. Véronique VEAU.

Mme VEAU. Donc lors de la séance du Conseil général du 26 avril 2013, la charte écoresponsable de la restauration scolaire dans les collèges publics de Seine-et-Marne a été adoptée. Elle se compose de trois axes : l'achat de proximité, le bien-être et la santé, la convivialité et la citoyenneté. En 2016, 2017, 50 collèges sur 67 ont adhéré et ont transmis des dossiers justifiant de leur action. Ce qui permet d'accorder une subvention à ces collèges d'un montant total de 63 600 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique, Sandrine pour les Finances.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, je le soumetts à vos votes. Je trouve, d'ailleurs que c'est très bien ce qu'il se fait dans ces collèges-là, pour en avoir visité certains, très éducatif. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. 5/03, tarif de demi-pensions pour l'Arche Guédon de Torcy, Martine DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. Merci Président. Le présent rapport a pour objet de fixer les tarifs unitaires des repas pour l'année 2018, applicables à chaque catégorie de rationnaires du collège de l'Arche Guédon à Torcy, accueillis au sein du restaurant communautaire de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne. C'est une convention conclue en décembre 2015 pour une durée de 15 ans, entre le Département et la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne et le collège de l'Arche Guédon de Torcy qui établit des conditions d'accueil des collégiens dans le restaurant communautaire de l'Agglomération. Il vous est proposé d'appliquer sur les tarifs des repas 2017 des rationnaires du collège de l'Arche Guédon une augmentation de 1,56 % correspondante à l'évolution de l'indice des prix à la consommation alimentaire entre février 2016 et février 2017. Donc le tarif unitaire du repas, applicable aux élèves demi-pensionnaires de l'Arche Guédon sera ainsi fixé à 3,51 euros. Le tarif unitaire du repas applicable aux élèves déjeunant de manière occasionnelle passera de 4,02 euros en 2017 à 4,08 euros à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour les Commençaux, il faudra se reporter au tarif que nous avons voté par la délibération du 28 septembre. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération, joint au présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Martine. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il faut remarquer quand même que faire des repas pour 3,50 ou 4 euros, il faut bien gérer...

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. 5/04. Dépense de gaz et d'électricité des collègues, Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Oui, ce rapport s'inscrit dans la reprise de fluides par le Département concernant les dépenses de gaz et d'électricité des collègues. Cette opération est neutre pour chacun des collègues, et le montant du fond départemental de viabilisation pour 2018 s'élève à un peu plus de 587 000 euros pour le gaz et 586 000 pour l'électricité. Je vous demande de vous prononcer, merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy. Sandrine pour les Finances.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est chose faite, ce qui nous permet de tirer les prix.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. 5/05, frais de fonctionnement des classes et collèges situés dans les annexes pédagogiques. Daisy, toujours.

Mme LUCZAK. Oui cela concerne quatre cantons, car on aide à l'accueil des enfants hospitalisés et lourdement handicapés ces quatre centres médicaux. Le premier se trouve à Neufmoutiers, le deuxième à Saint-Fargeau Ponthierry, le troisième à Villepatour, donc à Meaux de pré-en-Brie et à Voisenon, c'est en fonction du coût d'un élève de collège public et on a ce dispositif qui existe depuis 2003 et on l'a aussi voté le 15 décembre 2016, pour l'accompagnement des enfants handicapés de ces quatre établissements. Ça représente au total 62 694 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Sandrine toujours, pour les Finances.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien pour ces collégiens.

N° 5/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/06, fonctionnement du collège privé, « Don Bosco », c'est dans la Marne. Daisy

Mme LUCZAK. Oui, c'est dans la Marne. La participation du Département aux dépenses du collège privé « Don Bosco », situé dans le Département de la Marne et accueillant 13 % d'élèves seine-et-marnais représente une somme de 4402 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Bernard. Je te charrie, en toute amitié.

M. CORNEILLE. Rapidement, parce qu'il faut manger. Comme chaque année, on considère que la loi nous permet aux dépenses de fonctionnement dans des collèges hors Seine-et-Marne. Néanmoins, il est dit d'après la loi aussi que le Président, l'Exécutif examine si c'est possible. Il n'est pas obligé de suivre et c'est le Président de Région, - de Région Ile-de-France, j'imagine, on s'y perd maintenant c'est Alsace Lorraine -, c'est la Marne, Grand Est. On pourrait laisser au Préfet de Région le soin de statuer. Ils ont beaucoup de travail en ce moment, donc on va le faire ici, mais vous comprendrez que nous ne participerons pas au vote. En tout cas, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Donc deux votes contre. Y a-t-il des abstentions ? Donc c'est adopté. Merci, pour eux.

N° 5/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/07, matière d'équipement sportif d'accompagnement de collège, Martine BULLOT.

Mme BULLOT. Merci Président. Le Département soutient les Communes et leur groupement pour la construction, l'extension et ou la réhabilitation d'équipement sportif d'accompagnement de collèges. Il vous est proposé de retenir le taux de 50 % pour la seconde attribution de la programmation 2017, identique au taux précédent. Et cette Aide permet de soutenir deux équipements d'accompagnement de collèges pour un montant total d'autorisations de programme de 370 000 euros. A Lésigny, d'une part, pour la réhabilitation de la toiture de gymnase et la réfection de la piste d'athlétisme en accompagnement du collège « les Hyverneaux », pour un montant de 185 000 euros. Et à Roissy-en-Brie, pour la réalisation d'un terrain de grand jeu en gazon synthétique, en accompagnement des collèges Eugène Delacroix et Anceau de Guarlande, pour un montant de 185 000 euros. Je vous invite à vous prononcer sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est bien, pour nos Communes.

N° 5/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/08, les associations sportives civiles, c'est des nouveaux critères d'attribution, Marine BULLOT.

Mme BULLOT. L'heure est avancée, mais je me dois d'aller un petit peu dans les détails, car il convient dans un premier temps de noter déjà le soutien de l'Assemblée départementale au fonctionnement des associations sportives. Car, il faut noter, en effet, au budget 2016, que les crédits inscrits ont permis de soutenir 800 associations sportives représentant 1200 sessions sportives. Au total, ce sont plus de 147 500 licenciés qui ont été retenus. Je pense qu'il faut bien l'avoir en tête. Au cours de l'année écoulée, une réflexion a été menée, dont vous allez en entendre le fruit, puisque les derniers critères avaient été adoptés en séance du 31 janvier 2003. Donc, pour rappel, 1200 sections soutenues en 2016, 148 000 licenciés, un dispositif de soutien très large, prenant en compte la totalité des clubs, mais des modalités de calcul de subvention complexes et très peu lisibles, une aide pour tous avec beaucoup de particularités et un forfait par licencié qui était faible 1,26 euros pour les plus de 18 ans et 2,36, pour les moins de 18 ans. Donc, les évolutions proposées dans le cadre des nouvelles orientations de la politique sportive départementale visent à développer la visibilité du soutien départemental tout en prenant en compte le maintien du soutien à l'ensemble des associations sportives du Département : une volonté de simplification et d'harmonisation des modalités de calcul, une revalorisation du forfait de base par licencié et la prise en compte des diversités territoriales et des spécificités liées à certaines pratiques, ainsi qu'un positionnement fort envers les disciplines de sport de nature représentées au sein de la Commission départementale des espaces sites et itinéraires la CDESI, par un forfait unique. La pratique handisport et sport adapté qui est une compétence départementale, - je le rappelle - par un forfait unique valorisé et enfin, en se positionnant fortement pour les moins de 18 ans, donc sont concernés les associations sportives seine-et-marnaises et affiliés à une association sportive agréée par le Ministère chargé des Sports. Seules les associations sportives comptant aux moins huit licenciés et ayant une année sportive de fonctionnement. Les licences fédérales annuelles, - nous ne soutenons les licences événementielles occasionnelles ou de courte durée. Il faut noter également que dans le cadre de double affiliation, une seule sera prise en compte et dans le cadre de licences multisport, une seule activité sera retenue. En ce qui concerne les modalités de calcul, la base de calcul se fera sur les licences de la saison sportive écoulée. Pour 2018, c'est la saison sportive 2016-2017. Il y aura un forfait de base. On vous propose donc un forfait de base par licencié pour les sports individuels et collectifs de 8 euros maximum par licencié pour les moins de 18 ans de 3 euros maximum par licencié pour les plus de 18 ans, avec les particularités suivantes : 30 euros par licencié handisport et sport adapté sans distinction d'âge, 8 euros maximum par licencié pour les sports représentés au sein de la CDESI, - je rappelle que pour les sports de nature - sans distinction d'âge non plus et pour les licenciés, golf, on prend en compte uniquement les licenciés de moins de 18 ans afin de favoriser le développement de la pratique des jeunes. Ensuite, la subvention minimum attribuée sera de 200 euros et si le montant calculé est inférieur à 200 euros, c'est 200 euros qui seront proposés. Enfin le plafonnement de la subvention est fixé à 3 000 euros, à l'exception des sports n'ayant pas de pratique de compétition, comme la randonnée pédestre, la gymnastique volontaire, le cyclotourisme et la retraite sportive. Et le plafonnement de la subvention sera à 400 euros. Afin de ne pas pénaliser les associations et de limiter les impacts de ce nouveau mode de calcul, il est proposé, une sanctuarisation des subventions 2017, sauf si la diminution des licenciés est supérieure à 20 %. Plafonnement de la baisse à 10 % maximum de la subvention attribuée en N-1, si augmentation de la subvention selon les nouveaux critères, plafonnement de l'augmentation à 2 % chaque année, si l'association a bénéficié en 2017 de la subvention forfaitaire de démarrage, l'application sera les nouvelles modalités de calcul. Et enfin, pour une association n'ayant pas demandé de subvention en 2017, sanctuarisation de la subvention 2016

selon les dispositions ci-dessus au-delà l'application des nouvelles modalités de calcul. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. C'est très précis, donc je vais soumettre ça à vos votes et il y a une intervention de Virginie THOBOR. Vous avez la parole.

Mme THOBOR. Monsieur le Président, Chers Collègues, bonjour à tout le monde. Moi je suis satisfaite, dans un premier temps du toilettage des critères qui ont été proposés, puisqu'avec Martine, on avait échangé sur ce sujet. Ça date en tout cas de quelques années et donc il y avait nécessité de faire évoluer ce principe. Cependant, on a quelques remarques. Des remarques concernant les activités qui sont intégrées dans le cadre de la CDESI. Alors c'est vrai que le critère de la participation aux compétitions me semble discriminant en fait par rapport à l'activité que pourrait avoir des Comités départementaux tels que celui de la randonnée pédestre, parce que ça ne remet pas en cause le nombre de personne qui éventuellement agissent en faveur de l'ACDESI et je pense, que c'est vraiment l'implication qu'il faut favoriser de tout le monde et de tous les acteurs quel que soit le niveau compétitif ou pas, dans ce cadre-là. D'autant qu'en plus cette particularité n'est absolument pas reprise dans les critères de fonctionnement des associations, puisqu'ils sont donc, les mêmes pour tout le monde, et c'est vrai qu'aujourd'hui, une des remarques qu'on pourrait faire c'est qu'en première remarque. D'autant qu'en plus, cette particularité, en fait, n'est pas reprise dans les critères de fonctionnement des associations, puisqu'ils sont donc les mêmes pour tout le monde, et c'est vrai qu'aujourd'hui, une des remarques que l'on pourrait faire, c'est qu'en fonction du niveau de pratique compétitive, les charges de fonctionnement des associations ne sont pas les mêmes. Donc, ça pose aussi la question de la construction de la politique sportive et la politique d'accompagnement des associations sportives qui s'engagent en tout cas dans une voie, soit de sport pour tous, soit de sport de compétition à des niveaux qui peuvent être soit départemental, régional, voire national. Voilà donc, on aurait aimé qu'une distinction soit faite aussi sur l'engagement dans un projet de club sur des compétitions qui vont vers le bon niveau, voire le haut niveau, et peut-être un soutien différencié en fonction de l'engagement des structures. L'autre remarque, que je souhaitais faire aussi, c'est sur le montant maximum. Est-ce que ça voudrait dire qu'un montant est variable entre les structures ? Et du coup comment est-ce qu'il est défini ? Est-ce que c'est 8 euros par licencié ou c'est 8 euros maximum par licencié. Et la du coup, ça pose la question de : est-ce que ça peut être 6, ça peut être 7, ça peut être 5, ça peut être 3, etc. ? Ça c'est des vraies questions parce que du coup, c'est précisé pour certains et pas pour les autres.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais donner la parole à Monsieur BRISSON qui pourra... Moi, ce que je veux dire quand même, c'est que je trouve, qu'on fait beaucoup et certainement d'une façon beaucoup plus élargie, que d'autres Départements. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire au contraire et on va vraiment du sport de très haut niveau, jusqu'à l'amateurisme le plus complet. Ce qui est bien. Mais, qui en même temps, donc Monsieur BRISSON va vous répondre. Merci.

M. BRISSON. Merci Monsieur le Président. Effectivement sur les montants maxi, ils ont été indiqués, comme tels dans la délibération, parce que c'est pour contenir une enveloppe qui pourrait être exponentielle, mais le traitement tous les ans sera identique pour toutes les associations. Il peut, il pourra être proposé sur une année que le montant soit porté à 7 euros maxi et il sera porté à 7 euros pour l'ensemble des associations, pour ne pas avoir une enveloppe exponentielle. C'est dans ce cadre-là, il n'y a pas de traitement différencié chaque année pour chaque association.

M. LE PRÉSIDENT. Ça répond à votre question ? Marianne MARGATÉ vous avez la parole.

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président. En effet, on avait la même question que Virginie, parce que ce maximum, autant l'autre, dans les règles précédentes, on était sur un forfait fixe, autant là on est sur un maximum, donc, vous allez clairement jouer, en tout cas faire

varier ce montant maximum, au vu du budget qui sera voté chaque année, parce que j'avoue qu'on attendait de voir quelles seraient ces modifications et on était un peu inquiet c'est peut-être trop fort, mais en tout cas, on se souvient qu'au BP 2016, on avait vu le budget consacré aux associations sportives civiles diminuer de 35 %, passer de 1 000 000 d'euros à 350 000. Certes, ça a été rectifié en décision modificative, mais on sentait bien la pression sur un budget qui, de fait, avec de nombreuses associations qui sollicitent un financement, a du mal à contenir la demande. Preuve en est encore cette décision modificative numéro 2, on est obligé, enfin le Département rajoute 40 000 euros. Donc, ce que je comprends bien sur ce montant maximum, c'est que là en fait, vous ajusterez. Je ne sais pas quelle visibilité auront les associations sportives, si c'est bien cette variable d'ajustement qui sera mise en place au vu du budget qui sera voté. La garantie que je vois, mais je voudrais qu'elle me soit confirmée, parce que moi, je ne la comprends pas très bien. Afin de ne pas pénaliser les associations et de limiter les impacts de ce nouveau mode de calcul, il est proposé une sanctuarisation des subventions 2017, sauf si baisse, diminution des licenciés supérieure à 20 %, sauf si augmentation. Cela veut dire qu'il n'y aura pas de baisse, on gèle le montant des subventions 2017 pour chaque association ?

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur BRISSON.

M. BRISSON. Oui, absolument, c'est bien cela.

Mme MARGATÉ. Alors excusez-moi, je vais poursuivre. On les gèle de manière pérenne presque, définitive jusqu'à la modification d'un prochain règlement ? Ou on les gèle que pour 2018 ?

M. BRISSON. On les gèle effectivement à concurrence de l'augmentation puisqu'on a potentiellement des augmentations qui vont être limitées à 2 % par an, selon les nouveaux critères, mais oui, autrement, il n'y aura pas de diminutions. C'était justement pour éviter la problématique de diminution importante pour une association avec la modification...

Mme MARGATÉ. Donc on les gèle jusqu'à adoption en séance de nouvelles règles ou critères d'attribution.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Effectivement, comme l'a souligné Virginie, la simplification des critères peut être importante, néanmoins, il y en a un qui nous semble quand même important de continuer à pérenniser d'une manière ou d'une autre. C'est celui qui assure la réflexion sur le sport féminin et la mixité.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur BRISSON.

Mme GOBERT. Assurer la mixité dans les pratiques sportives et dans les clubs, que ce soit le sport féminin ou le sport masculin dans d'autres...

M. BRISSON. Alors, là, il n'y a pas eu de distinction qui a été faite. On s'est rendu compte sur une autre politique, la politique d'accompagnement des écoles multisports par exemple qui bénéficiait d'un bonus pour la pratique féminine. En fait, il n'y avait eu aucun résultat sur les dix années et ce bonus a été supprimé parce qu'en fait, il n'y avait eu aucun résultat. Ce n'était pas la valorisation qui était donné qui permettait d'augmenter pour les associations, ou d'aller chercher plus de licenciées féminines. Donc, en fait, effectivement, il n'y a pas de traitement différencié.

M. LE PRÉSIDENT. Monique. C'est sportif.

Mme DELESSARD. C'est sportif à Pontault Combault comme ailleurs, vous l'avez vu. Juste une petite frustration dans ce mémoire, je partage l'avis de mes collègues, concernant le sport de haut niveau. Vous vous souvenez que l'année dernière nous étions avec le hand, au résultat final, on était prêt à passer en première division et il n'y avait pas de possibilité de nous dire le montant de la subvention, puisqu'on n'en avait pas parlé dans nos politiques. Or, vous savez, que lorsque l'on monte en première division, il y a besoin de savoir quel est l'accompagnement éventuel du Département ou pas, mais il faudrait peut-être le déterminer. Je pensais le retrouver dans ce mémoire.

M. LE PRÉSIDENT. Moi je repose la question du sport professionnel et de l'intervention des Collectivités sur le sport professionnel, c'est quand même une autre question.

Mme DELESSARD. Le sport peut mettre aussi un Département en valeur. Vous le disiez tout à l'heure que des Départements faisaient bien moins que nous pour le sport, mais pour d'autres Départements sur le sport de haut niveau qui est une véritable locomotive pour le sport de masse. Il y a quand même des accompagnements qui peuvent au moins être apportés à ce genre de situation.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, je suis d'accord, simplement il faudra demander à Marie-Georges BUFFET de modifier sa loi et on la modifiera. La loi, elle est comme ça. C'est la loi. On va passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstentions des groupes d'opposition très bien. C'est adopté, nous passons au... Je salue le travail qui a été mené Martine avec Monsieur BISSON.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/01, convention de développement de l'éducation artistique et culturelle en Seine-et-Marne, entre le Département et l'Etat, Véronique VEAU.

Mme VEAU. Donc depuis la loi d'orientation et de reprogrammation pour la refondation de l'école et de la République du 8 juillet 2013, la circulaire du 3 mai 2013, nos jeunes ont maintenant un parcours en éducation artistique et culturelle. Et pour faciliter ce parcours, le Département, ainsi que le Rectorat de Créteil, la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et la Direction de services départementaux de l'Education nationale de Seine-et-Marne ont mis en place une Convention qui est conclue pour une durée de trois ans. De nombreux collèges se sont approprié cette convention : 750 actions pour 2014-2015. Voilà, donc c'est une convention qui doit être signée.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, moi je suis très ravi de cette nouvelle Convention qui répond aussi aux zones rurales, qui répond aussi dans tout le réseau d'éducation prioritaire. Oui, Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Je ne vais pas trop retarder l'heure du déjeuner. Non, c'était pour dire, que la démarche, pour nous, va dans le bon sens. Nous avons une inquiétude, que nous avons manifestée en Commission par rapport aux territoires urbains et les territoires sur lesquels, nous sommes. Mais de fait, c'est décliné. On nous a assuré par le biais d'autres politiques notamment sur les scènes nationales qui ensuite rayonnent sur leurs territoires pour, effectivement apporter ces enjeux d'Education artistique et culturelle. Rappelons toutefois que malgré toute la volonté que nous pourrions avoir, il serait extrêmement déterminé par le personnel éducatif et des personnes en Direction qui en ont la volonté. On sait que c'est extrêmement important de les avoir. On sait aussi que sur nos territoires très divers de Seine-et-Marne, il y a ces volontés, mais parfois aussi, il n'y a pas de volontés. Et voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Je voulais simplement souligner ce qui ne l'a pas été, c'est qu'on a élargi considérablement notre intervention culturelle sur tous les territoires, alors qu'on avait dit le contraire au départ, et que là, on fait un boom considérable au niveau de l'intervention culturelle. Ce dont je me réjouis totalement. Nous votons, y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est voté.

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/02. Contrat triennal de développement culturel, ça concerne une Communauté que je connais bien le Val Briard et le Pays de l'Ourcq. Patrick SEPTIERS.

M. SEPTIERS. Il s'agit de la mise en place des nouvelles orientations de la politique culturelle que nous avons en décembre 2016. Le Contrat triennal de développement culturel qui est à la fois un outil d'aménagement culturel des territoires sur un contrat de trois ans qui est ouvert à tous les domaines. Je rappellerai qu'il peut être complété pour sa partie investissement par un Contrat Intercommunal de Développement (CID). Ce contrat, il est fait en très grande Coopération avec les Collectivité, les Communautés d'Agglomérations et les Communautés de Communes. Il est mis en place après un diagnostic partagé, ainsi que les projets déterminés collectivement entre le Département, les Collectivités et souvent les associations locales. Nous avons deux contrats triennaux à vous proposer aujourd'hui. Il concerne le Val Briard, Monsieur le Président, pour lesquels un certain nombre d'actions ont été retenues, un programme de trente spectacles, la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique que l'on a vu déjà dans le précédent mémoire qui va des écoles primaires jusqu'aux lycées, les valorisations des projets des associations locales et des pratiques amateurs, en particuliers lors du Festi'val Bréon et enfin l'élaboration et la définition du futur projet de pôle culturel régional en milieu rural. Pour ce faire et pour l'année 2017, c'est un montant de subvention de 20 000 euros, ensuite, nous avons le contrat de développement du pays de l'Ourcq, dont les principales actions sont la réalisation d'une saison artistique itinérante dans chaque Commune, la réalisation d'une résidence d'artistes, réalisation d'actions culturelles dans les collèges et lycées, valorisation des actions culturelles et des pratiques amateurs, en particuliers, durant le temps des vacances et puis, l'implantation du musée mobile MUMO, pour la réalisation d'action culturelles à destination des jeunes et des scolaires. Et pour ce faire, il est proposé une subvention pour 2017 de 40 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Moi, je ne peux que saluer cette création d'un contrat triennal de développement culturel. Je le dis devant Pierre-Marie CUNY et Patrick SEPTIERS, pour ce qui concerne la Communauté de Communes que je préside, ça a permis la création d'un poste de Directeur des Affaires culturelles et de pérenniser nos troupes en résidence, en milieu rural qui nous permettra aussi d'avoir une action beaucoup plus forte vis-à-vis des scolaires et pas seulement les collégiens. Donc merci. Oui, Monique.

Mme DELESSARD. Une petite précision. Ce contrat peut se faire également pour des Communes autre que les Communes rurales ou uniquement les Communes rurales ?... Pour toutes ? Car je suis étonnée, c'est une nouvelle politique qui a été adoptée le 15 décembre 2016, je suis étonnée qu'il n'y ait eu que deux demandes de subventions faites par les différents territoires. Est-ce que ça a été bien...

Mme DELESSARD. Et la formation a bien été faite à tous les territoires ?

M. SEPTIERS. Et là, nous sommes au niveau des Communautés de Communes ou d'Agglomérations.

Mme DELESSARD. Ou d'Agglo, oui, amis par exemple PVM n'a pas fait du tout de...

M. SEPTIERS. Alors, il faut savoir qu'on réunit les Vice-Présidents aux Affaires Culturelles des Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomérations, à peu près tous les 5-6 mois pour faire le point avec eux et c'est en fonction des discussions que nous avons au cours de ces réunions qu'a émergé les projets qui étaient les plus mûrs. Il faut rappeler quand même que pour ce faire, il faut que les Communautés de Communes ou d'Agglo aient pris la compétence culturelle.

Mme DELESSARD. Ce qui est le cas de PVM.

M. SEPTIERS. Voilà, mais ce n'est pas le cas encore pour toutes les Collectivités.

Mme DELESSARD. C'est surtout de voir comment l'information est faite.

M. SEPTIERS. L'information est faite par des réunions auxquelles sont invités les Vice-Présidents de chaque Intercommunalité.

Mme DELESSARD. Pas le nôtre, peut-être à revoir parce que c'est une très bonne politique, c'est dommage de ne pas en profiter pour l'ensemble des...

M. SEPTIERS. Voilà. Mais nous ne pourrions pas doter toutes les Intercommunalités de Communes de contrats, en même temps.

Mme DELESSARD. Alors, c'est peut-être là. Est-ce qu'il y en a eu d'autres qui ont été refusées ?

M. SEPTIERS. Je ne crois pas. Pour l'instant Pierre-Marie...

M. LE PRÉSIDENT. Pierre-Marie.

M. CUNY. En ce qui concerne l'information faite aux Territoires, Patrick SEPTIERS l'a rappelé, nous avons... Et il réunit tous les 3-4 mois les Vice-Présidentes et Vice-Présidents en charge des affaires culturelles des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations. Donc en ce qui concerne Paris-Vallée-de-la-Marne ou Grand-Paris Sud, si je prends, par exemple, Sénart, etc. ils sont parfaitement au courant. Et donc pour le moment, ils n'ont pas manifesté le souhait de mettre en place ce contrat, mais nous sommes bien évidemment tout à leur disposition pour aller les rencontrer et faire en sorte, que ces contrats puissent voir le jour aussi sur ces territoires. C'est un contrat territorial de développement culturel pour toute la Seine-et-Marne et non pas seulement pour une seule partie qui serait rurale.

Mme DELESSARD. D'accord. Merci Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Il faut qu'on vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. 6/03. Les fonds européens, c'est l'Open LAB du château de Blandy-les-Tours. Patrick.

M. SEPTIERS. Oui, je vous rappellerai que le Département est propriétaire du château de Blandy-les-Tours et que nous souhaitons redynamiser ce site, en conquérant en particuliers de nouveaux publics. Et pour ce faire, le château doit proposer des outils numériques innovants pour demeurer attractif et le devenir encore plus. Nous souhaitons également placer ce château au cœur d'une stratégie de développement touristique aux échelles nationale et européenne et de valorisation du patrimoine seine-et-marnais, et, par exemple, dans le cadre du festival du patrimoine, le cœur du dispositif est le château de Blandy-les-Tours. Le développement et la diversification des publics ainsi que la transition numérique sont d'autres thématiques prioritaires du programme Europe créative mis en place par l'Union européenne. 2018 sera aussi l'année européenne du patrimoine culturel dont Europe créative sera le financeur. Donc, ça nous donne une opportunité supplémentaire dans le cadre de cette stratégie départementale de valoriser ce château. Fort de ces constats, le Département se positionne en tant que leader d'un projet de Coopération à grande échelle qui implique un travail en réseau avec d'autres sites européens ayant des problématiques identiques ou approchantes. Ce travail en réseau s'effectuera par le biais d'une méthode innovante de Coopération interdisciplinaire, l'Open lab. Il réunira différents acteurs publics, privés, particuliers, experts scientifiques, professionnels pour penser puis réaliser le projet. Cette méthode placera l'utilisateur au cœur d'une problématique, permettra de partir du besoin des publics afin de s'assurer d'une offre qui atteint bien évidemment sa cible. Donc ce projet Europe créative Open lab vise à organiser ces Open Lab dans différents sites patrimoniaux européens, de natures diverses, soit des châteaux médiévaux, renaissance, des musées, des sites préhistoriques. Chaque Open Lab travaillera sur une problématique différente. L'ensemble des thèmes de réflexion dressera un état des lieux et les perspectives du développement touristique, économique du patrimoine européen. Son rôle dans la construction de l'Union européenne : l'attractivité, l'innovation, le développement économique, la compétitivité, la créativité, l'identité, la citoyenneté européenne. Le château de Blandy fera partie des établissements qui recevront un Open Lab qui aura pour objet de réfléchir, définir et mettre en œuvre la modernisation totale du circuit de la visite en connexion avec son territoire, ses usagers, ses habitants, dans un but de développement touristique. La prédominance sera donnée à l'innovation afin de donner au château un rôle précurseur des nouvelles pratiques numériques, muséales et patrimoniales. La phase de réalisation du projet est prévue sur trois ans de 2018 à 2020. Elle comportera plusieurs phases : une phase exploratoire dans le cadre des Open Lab qui se dérouleront sur plusieurs sites européens, ensuite une phase de concrétisation avec l'expérimentation des nouveaux usages et outils innovants et une phase de la diffusion de concrétisations, résultats obtenus vers les autres sites qui participent à ce projet. Aujourd'hui, nous en sommes à la première phase, nous avons eu des contacts bien évidemment avec les partenaires, mais aujourd'hui, nous vous proposons de délibérer sur le dépôt de la subvention qui doit être fait avant le 18 janvier, auprès de l'agence exécutive en charge du programme Europe créative. Ce projet doit réunir au moins six Etats membres. Il y a déjà une réunion des partenaires sélectionnés. Il faut savoir qu'il y en a eu à peu près 70-80 de toute l'Europe qui étaient intéressés par ce projet. Il y a eu une réunion au mois d'octobre. Cette rencontre a permis d'identifier les rôles de chacun dans le projet et bien évidemment de construire le dossier de demande de subvention et de chiffrer plus précisément le budget. Ce budget s'élèverait autour de trois millions d'euros, comprenant la totalité des dépenses pour l'ensemble des partenaires. La subvention maximale pour des projets à grande échelle porte sur 2 millions d'euros, c'est-à-dire à 50 %, sur 4 millions d'euros. Le Département de Seine-et-Marne sera le chef de file du projet avec un partage des coûts et de la ressource européenne, avec les partenaires identifiés sur ce projet. Voilà. Aujourd'hui, il vous est demandé de nous

autoriser à déposer le dossier de subvention sachant, qu'il faut aussi être réaliste, parce que le taux de réussite d'acceptation est entre 10 et 15 %.

M. LE PRÉSIDENT. 12.

M. SEPTIERS. Nous nous lançons dans l'aventure en espérant que tout le travail qui a été fourni par nos équipes, que je souhaite remercier ici, se termine par un succès. Voilà Monsieur le Président, donc c'est un sujet innovant, très intéressant pour nous, et qui a pour objectif de donner de l'attractivité à notre château et à notre Département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Patrick. Vous savez que ce château de Blandy-les-Tours est une Danseuse qui nous coûte cher, qu'il faudra valoriser et je me tourne vers Benoît ROCHAS. Le point faible dans l'évolution de ce dossier c'est votre secteur, c'est l'assise RH pour l'évolution. Il faut absolument que vous vous mobilisiez là-dessus. J'avais fait en sorte que le château soit ouvert toute la journée, il n'y est plus. Moi, je veux bien me déplacer à Bruxelles, mais il faut que d'aventure sur le plan local, on soit déjà parfaitement calé. Donc c'est une exigence que je vous mets, de résoudre rapidement ce problème-là, parce que ce serait quand même ridicule que des gens travaillent et que cela ne puisse pas se traduire sur le terrain à cause du problème des RH. Ça c'est le premier point. Le deuxième point est l'avancée que nous avons eue avec l'avancée avec le maire de Blandy-les-Tours, puisqu'auparavant ça ne se passait pas très bien avec lui, et donc on va réaliser un parking, parce que c'est vrai qu'il n'y a pas de parking, donc ça pose des problèmes, avec les habitants et on comprend. On va réfléchir à une restauration possible, parce que là, il n'y a pas de restauration. Donc ça veut dire que les scolaires partent parce qu'ils ne peuvent pas se sustenter sur place et ils ne reviennent pas après. Dons, je soumetts à votes, mais tenons la route en interne, je vous le demande. Y a-t-il des votes contre ? Oui, Julie GOBERT. Attendez, on finit de voter et je vous laisse la parole après. Des abstentions ? Donc, il est voté et je vous laisse la parole.

Mme GOBERT. De fait, on salue ce projet très important qui demande une grosse implication, on le sait sur les projets européens, et que, même si cela devait se traduire par un échec, mais ce ne sera pas le cas, il faut pouvoir se remobiliser sur les bases que l'on a pu construire. Par ailleurs, on espère effectivement que le concept du ruissellement sur lequel nous ne sommes pas d'accord par certain aspect, pourra être le cas sur ces aspects-là en termes de dynamique, de visite scénographie numérique sur d'autres lieux du Département.

N° 6/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/04, en faveur de l'entretien de restauration du Patrimoine monumental, quatrième et dernière attribution, Véronique VEAU.

Mme VEAU. Oui, donc le Département soutient les propriétaires publics et privés pour la restauration et l'entretien du patrimoine monumental dans le territoire. Il y a une subvention de 339 337 euros qui va être distribuée pour sept lieux : Neufmoutiers, Lizy-sur-Ourcq, Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Villeuneuve-le-Comte, Voulton et enfin Bourron-Marlotte pour son château.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Véronique. Jérôme pour les Finances.

M. GUYARD. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jérôme. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je ne pense pas, parce que c'est bien. Donc il est adopté.

N° 6/05

M. LE PRÉSIDENT. 6/05. Convention de financement entre le Département et la Communauté d'Agglo Grand-Paris Sud, c'est le théâtre de Sénart, Patrick SEPTIERS, en étant concis, merci.

M. SEPTIERS. Très concis, en disant que nous avons une subvention pour la construction de théâtre de Sénart d'un peu plus de 3 millions d'euros, qu'il reste 495 000 euros à verser et qu'il n'y a toujours pas de décompte définitif. Donc, je vous propose de proroger la convention jusqu'au 22 juillet 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Brice, des Finances.

M. RABASTE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. 3,100 millions d'euros. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est parti.

N° 6/06

M. LE PRÉSIDENT. 6/06, Act'art, Véronique VEAU.

Mme VEAU. Il est proposé de proroger la Convention jusqu'en 2018 avec Act'art. Jusqu'au 30 juin 2018, il vous est proposé de proroger ce qui est fait avec Act'art et qui est un excellent travail.

M. LE PRÉSIDENT. C'est très bien, car ça marche bien, c'est reconduit. Hervé BISEUL fait du bon boulot. Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est voté.

N° 6/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/07, c'est des bénéficiaires de dons d'ouvrages médiathèques. Sarah LACROIX.

Mme LACROIX. Bonjour à tous. La charte documentaire et le document de référence de la politique de développement documentaire de la médiathèque départementale, elle a été adoptée lors de la séance du Conseil général du 13 avril 2012. L'article précisant les modalités des ouvrages supprimés des collections a besoin d'être modifié afin d'élargir les bénéficiaires. La charte détaille les critères de choix pour la constitution des collections : pluridisciplinarité, la diversification des éditeurs, la mise en valeur de la petite édition pour maintenir la qualité intellectuelle et physique des collections, il est indispensable de procéder à leur renouvellement par de nouvelles acquisitions et la suppression des documents. Ces ouvrages supprimés peuvent faire l'objet de dons. La médiathèque départementale peut être amenée à faire des dons aux associations humanitaires et à tout type de structures (institution, association, collectivité) à but non-lucratif, lorsqu'elle estime que certains documents peuvent avoir une seconde vie. Plusieurs associations ont été référencées, comme « *lire en Afrique* », « *culture d'enfance internationale* » ou encore « *bibliothèque sans frontières* ». Les bénéficiaires seront sélectionnés par la médiathèque départementale en fonction de la qualité de leurs actions en matière de développement de la lecture. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah. Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Ça marche. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

N° 6/08

M. LE PRÉSIDENT. 6/08, je n'en ai pas sauté un, non ? Réutilisation des informations publiques par les archives départementales. Nolwenn LE BOUTER.

Mme LE BOUTER. Il s'agit juste d'un point de détail, puisque la séance du conseil départemental du 19 mai 2017 avait déjà voté. Et en fait il faut modifier un article pour que le paiement de la redevance de réutilisation soit payé, soit sur la régie des archives, soit directement sur le compte du Département.

M. LE PRÉSIDENT. C'est simple. Sandrine, pas de problème ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. En fait, on crée une procédure qui est la bonne. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci Nolwenn, c'est voté.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. 7/03. Péréquation de la TP, et là c'est Brice RABASTE.

M. RABASTE. Merci, Monsieur le Président, chers Collègues. Il s'agit de répartir le fond des parts totales de la taxe professionnelle entre les Communes et les EPCI défavorisées du Département. Il est proposé de maintenir la clé de répartition entre Communes et Intercommunalités et de maintenir les critères et modalités de répartition. C'est donc au total 460 Communes et 23 EPCI qui sont éligibles à se partager un peu plus de 10,3 millions d'euros. 11 communes sont devenues éligibles, 4 sont sorties du dispositif et enfin une Commune éligible est désormais associée à une Commune nouvelle. Voilà, j'ai essayé de résumer.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien Brice. Je pense que donc, il y a une baisse de - 7,3 % en 2016. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est voté.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. 7/04. L'attribution de la Subvention à l'Union départementale des sapeurs-pompiers. Jérôme GUYARD.

M. GUYARD. Il est proposé d'attribuer une subvention de 25 000 euros destinée à soutenir pour l'année 2017 les actions de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne en faveur des jeunes sapeurs-pompiers et notamment pour ces dépenses pour l'aide pédagogique, la logistique et divers équipements, vous avez les notifications dans la note, je ne vous les relis pas. J'en ai fini pour moi.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jérôme. Souligner l'importance effectivement de cette union, y compris pour le volontariat et ce qu'ils font pour les JSP. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est très bien pour eux.

N °7/05

M. LE PRÉSIDENT. 7/05, l'union des Maires. Jérôme GUYARD.

M. GUYARD. En étant toujours aussi concis, il est proposé d'adopter une Convention pour formaliser le soutien du Département à l'union des Maires pour un montant de 18 700 euros au titre de l'année 2017. Je ne fais pas les commentaires qu'il y a eus en séance, sinon on alourdirait le débat.

M. LE PRÉSIDENT. Montant identique. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est voté pour l'union des Maires.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/06, garantie d'emprunt, HLM, les foyers de Seine-et-Marne. C'est pour Crécy-la-Chapelle. Brice RABASTE.

M. RABASTE. Presque tout est dit. Effectivement, une garantie d'emploi à hauteur de 40 % de quatre emprunts pour FSM, avec 10 logements locatifs en VEFA, bien sûr sur la Commune de Crécy-la-Chapelle.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, pour ces dix logements c'est bien.

M. LE PRÉSIDENT. Le remboursement aux Collectivités, autre tierce et cartes imagine R. Brice RABASTE.

M. RABASTE. Ce sera la dernière délibération. Effectivement c'est une correction technique du dispositif de remboursement aux collectivités et autre tiers payant de leurs participations sur les cartes imagine R 2016-2017. En effet, les pièces justificatives prévues n'étaient pas assez précises et ne permettaient pas un bon remboursement. La délibération prévoit que, pour les élèves du primaire et du collège, sera établie une vraie précision pour éviter les problématiques de rapprochement comptable. Jean LAVIOLETTE a la parole.

M. LAVIOLETTE. Merci, Monsieur le Président. Nous voilà à nouveau devant une délibération sur le remboursement de la carte imagine R. Ca fait maintenant plus d'un an qu'on en discute. Et donc, non seulement c'est une usine à gaz pour les familles, pour les Collectivités, mais j'ai l'impression, que ça l'est aussi pour vos services. Lors de la séance du 28 septembre dernier, nous vous avons interrogé sur l'état d'avancement des remboursements aux Collectivités. Il nous a été répondu que les dossiers étaient en cours d'instruction et que tout serait mis en paiement dans les délais qui s'imposent. Or, cette nouvelle délibération nous fait craindre que les délais ne soient encore plus longs que prévus. Les Collectivités ont engagé les frais en 2016, elles ont un peu peur de n'être remboursées qu'en 2018, sachant qu'il y a des Collectivités qui depuis des mois ont déjà fourni les documents. Donc j'espère simplement qu'ils ne vont pas avoir à attendre que vous ayez l'ensemble des dossiers pour être remboursés, et j'en connais parmi ces Collectivités. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Christophe DENIOT, pouvez-vous répondre ?

M. DENIOT. Oui effectivement, il y a eu un souci dans la délibération. Nous nous en sommes aperçus au moment de traiter les dossiers, postérieurement à l'intervention que vous avez faite en séance. Aujourd'hui les dossiers sont traités en face cachée et nous nous engageons à payer aux Collectivités les sommes dues à partir du moment, où l'ensemble des dossiers sont complets. Donc nous faisons ce travail de fond vis-à-vis des Collectivités et d'ici la fin 2017, les remboursements seront effectués.

M. LE PRÉSIDENT. C'est proche la fin 2017.

M. DENIOT. C'est proche, mais la majeure partie des dossiers nous sont parvenus. Et nous n'avons que ce petit problème technique pour pouvoir procéder au remboursement.

M. LE PRÉSIDENT. Faites attention parce que vous êtes engagé. Bon, voilà je le soumets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Juste un petit mot pour ce qui va suivre, pour ceux qui peuvent rester, avec grand plaisir, vous êtes tous conviés à une choucroute. C'est parce qu'on va découvrir la Bellifontaine, une bière de Beaumont-du-Gâtinais avec le couple qui l'a produit, avec un Orge de Printemps de chez nous. Bon appétit, merci. En fait, on initie aujourd'hui, les dégustations des produits du terroir.

La séance est levée à 13 heures 45.